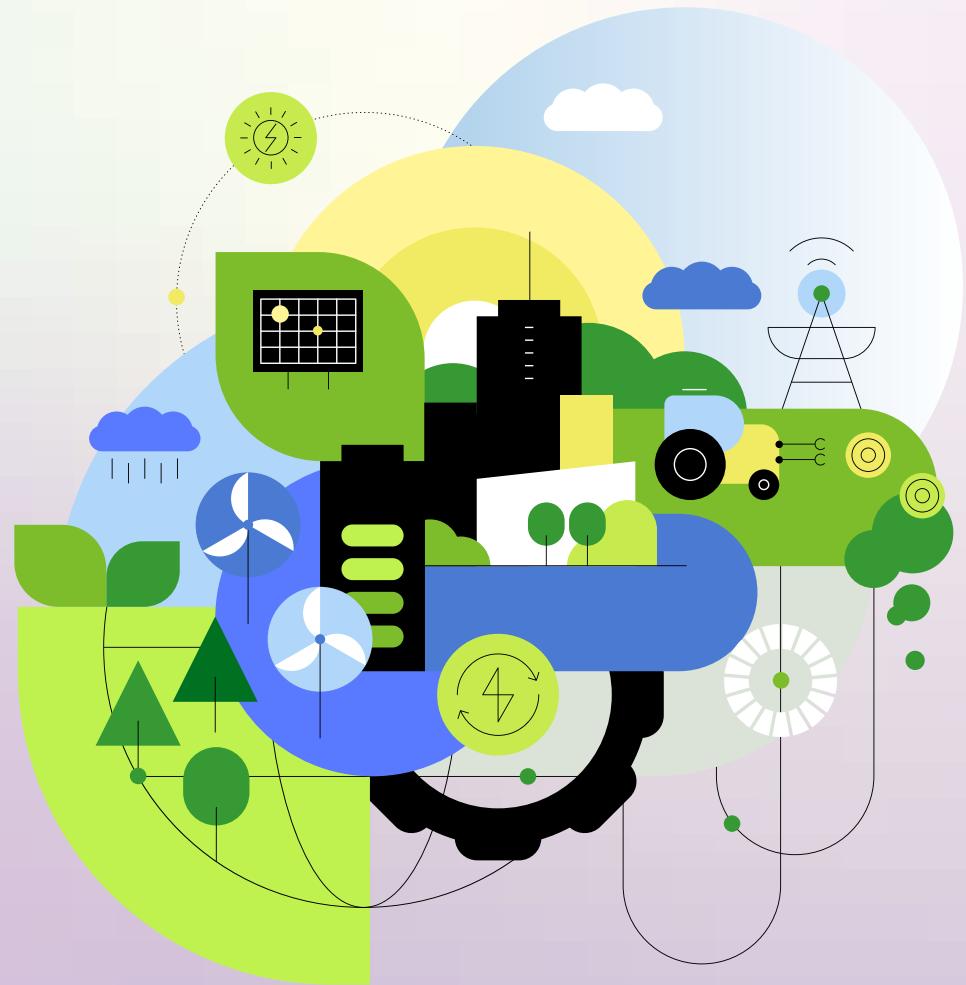


# Bilan des émissions d'obligations durables, vertes et sociales

EDIWALL

**REVUE D'ALLOCATION BUDGÉTAIRE  
& ANALYSE D'IMPACT**



2024

# Sommaire

<b>1. Introduction</b>	<b>3</b>	<b>5. Présentation des dépenses sélectionnées en 2024</b>	<b>19</b>
		5.1 FOREM et AVIQ	20
		5.1.1 FOREM	21
		5.1.2 AVIQ	24
<b>2. Financement durable en Wallonie</b>	<b>5</b>	5.2 Présentation des projets	27
2.1. Dates clés	6	5.2.1. Projets FOREM	27
2.2. Utilisation des fonds	7	5.2.2. Projets AVIQ	28
<b>3. Obligations durables, sociales et vertes en Wallonie</b>	<b>8</b>	<b>6. Analyse d'impact des projets sélectionnés</b>	<b>31</b>
3.1. Synthèse des obligations émises depuis 2019	9	6.1 Méthodologie d'évaluation des projets	32
3.2 Synthèse des obligations sociales émises en 2024	10	6.2 Tableau d'analyse d'indicateurs de suivi des projets	33
<b>4. Développement durable en Wallonie</b>	<b>12</b>	<b>7. Annexes</b>	<b>35</b>
4.1 La responsabilité sociétale au SPW	13	7.1 Tableau complet « Allocation »	36
4.2 Les progrès de la Wallonie vers les objectifs		7.2 Bibliographie	37
de développement durable		7.3 Lexique	39
4.3 Les indicateurs de suivi des progrès de la Wallonie	14		
	18		
		<b>8. Rapport d'assurance limité</b>	<b>40</b>

# 1. Introduction





*Ce sixième rapport porte sur € 2,55 milliards empruntés via quatre émissions obligataires labelisées sociales effectuées en 2024.*



Au cours des dernières années, les obligations labellisées durables se sont imposées comme des instruments financiers de plus en plus prisés sur les marchés, en réponse à l'exigence croissante des investisseurs et des parties prenantes en faveur d'une finance responsable.

La Région wallonne, avec sa volonté d'exemplarité et d'innovation, s'intéresse donc de près à ce type d'obligations afin de financer les Politiques du Gouvernement pour soutenir la transition écologique et l'inclusion sociale en phase avec les objectifs belges, européens et internationaux du développement durable.

Avec l'appui du Comité Obligataire Durable, ce sont près de € 8,65 milliards qui ont été levés avec succès sur les marchés depuis 2019 et la mise en place d'un cadre de référence pour l'émission d'obligations sociales, vertes ou durables. Grâce à cet outil et aux montants levés, la Région est l'une des principales entités fédérées belges actives sur ce segment d'obligations thématiques. Le nouveau Gouvernement issu des élections de juin 2024 a confirmé sa volonté que la Région soit un émetteur récurrent d'obligations durables.

Depuis l'émission obligataire durable inaugurale, la Direction du Développement Durable et le Pôle Financement de Wallonie Finances Expertises, en charge de la gestion de la dette publique wallonne, proposent un rapport annuel qui démontre l'allocation ainsi que l'impact des fonds levés.

Ce sixième rapport porte sur € 2,55 milliards empruntés via quatre émissions obligataires labelisées sociales effectuées en 2024. Les bénéficiaires de ces fonds sont l'Agence pour une Vie de Qualité (AViQ) et le FOREM qui est le Service public wallon de l'Emploi et de la Formation professionnelle. Un descriptif de leurs activités et impacts sur le citoyen wallon sont également développés dans ce rapport.

## 2. Financement durable en Wallonie



## 2.1. Dates clés

La ligne du temps ci-dessous présente les grandes étapes en lien avec les émissions obligataires de types durable, vert et social de la Wallonie.



1. Agence de notation sociale et environnementale internationale

## 2.2. Utilisation des fonds

Pour recourir aux emprunts obligataires durables, environnementaux ou sociaux, la Wallonie s'est dotée d'un **cadre de référence, appelé « Framework »**, qui définit les catégories de dépenses environnementales et sociales éligibles à ce type d'emprunts.

Le Framework initial a été défini au premier trimestre 2019 pour encadrer l'obligation durable inaugurale émise le 25 avril 2019. Depuis lors, le Comité Obligataire Durable (COD) a décidé de procéder à une première mise à jour du Framework pour encadrer les nouvelles émissions d'obligations de la Wallonie

à partir de juillet 2021. Cette mise à jour s'aligne sur les principes de l'*International Capital Market Association* (ICMA) revus en juin 2021 (GBP – SBP – SBG)<sup>2</sup> et permet notamment :

▶ L'adaptation des catégories vertes **pour intégrer progressivement les recommandations européennes** définies dans la Taxonomie<sup>3</sup> et dans les Green Bond Standards<sup>4</sup>, se traduisant par des ajustements mineurs dans les catégories existantes et l'introduction d'une nouvelle catégorie de dépenses en matière d'Économie Circulaire.

▶ L'adaptation des catégories sociales pour rendre éligibles des dépenses exceptionnelles liées à la crise de la Covid-19 et qui avaient notamment justifié l'émission en mai 2020 de la première obligation sociale wallonne.

Cette mise à jour intègre une description des types de dépenses couvertes, ainsi que la définition des populations cibles, des indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact mesurés et documentés dans le rapport annuel.

Six catégories vertes éligibles		Quatre catégories sociales éligibles	
CATÉGORIES ÉLIGIBLES	SOUS-CATÉGORIES ÉLIGIBLES	CATÉGORIES ÉLIGIBLES	SOUS-CATÉGORIES ÉLIGIBLES
<b>Énergies renouvelables</b>	Production et utilisation de l'énergie	<b>Éducation &amp; Promotion de l'Emploi</b>	Éducation
<b>Efficacité énergétique &amp; bâtiments à faible émission de carbone</b>	Efficacité énergétique des habitations Efficacité énergétique des infrastructures publiques et privées	<b>Intégration socio-économique et autonomisation</b>	Promotion de l'emploi Intégration socio-économique Mesures relatives à la Covid-19
<b>Mobilité durable</b>	Transports publics et multimodalité Mobilité douce Infrastructures de transport de marchandises	<b>Accès au logement</b>	Augmentation de l'offre publique de logement social Aide à l'accès au logement Rénovation des logements sociaux publics
<b>Alimentation durable</b>	Production alimentaire	<b>Accès aux infrastructures de base et aux services essentiels</b>	Accès aux infrastructures de base Accès aux services essentiels – santé Mesures Covid-19
<b>Économie circulaire</b>	Optimisation des chaînes de valeur Gestion des déchets		
<b>Protection des ressources, du territoire et de la biodiversité</b>	Gestion durable de l'eau Conservation du territoire et de la biodiversité Adaptation au changement climatique		

2. Green Bond Principles  
- Social Bonds Principles  
- Sustainable Bond Guidelines : Normes et principes qui encadrent les obligations vertes et sociales

3. Système européen de classification des activités économiques permettant de d'identifier les activités durables ou permettant la durabilité.

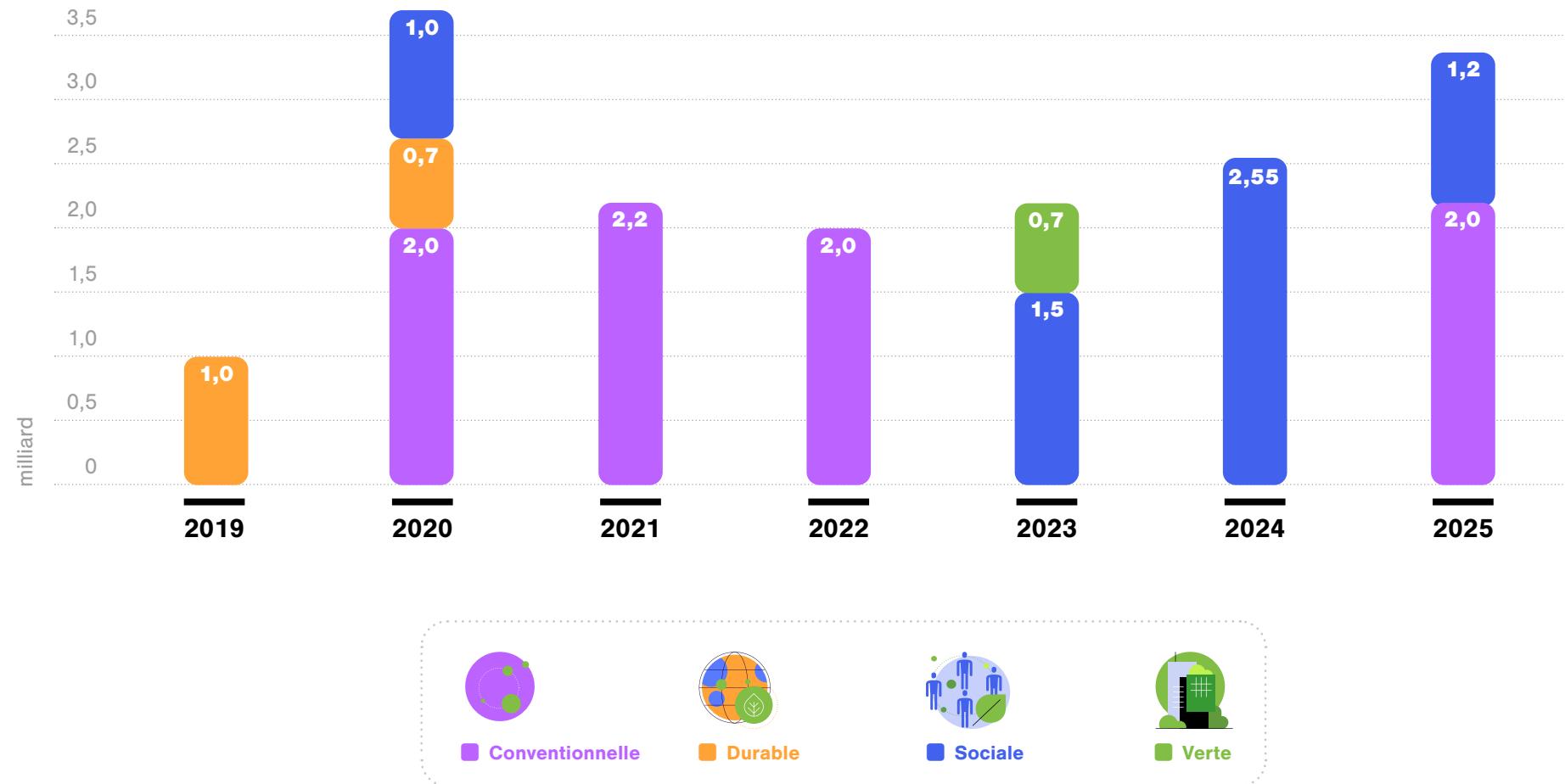
4. Standards sur les obligations vertes qui visent à cadre le marché des obligations vertes par des normes communes.



### 3. Obligations durables, sociales et vertes en Wallonie



### 3.1. Synthèse des obligations émises depuis 2019



## 3.2 Synthèse des obligations sociales émises en 2024



### Allocations budgétaires 2024

En 2024, la Région a levé 2,55 milliards par le biais d'émissions obligataires thématiques. L'utilisation des fonds est destinée exclusivement à des dépenses (**90,53% en 2023 et 9,47% en 2024**) à visée sociale. Ces dernières sont directement liées aux grands domaines de compétences de la Wallonie ainsi qu'aux projets majeurs que la Région a décidé de lancer ou de poursuivre pour atteindre les Objectifs de développement durable (ODD).

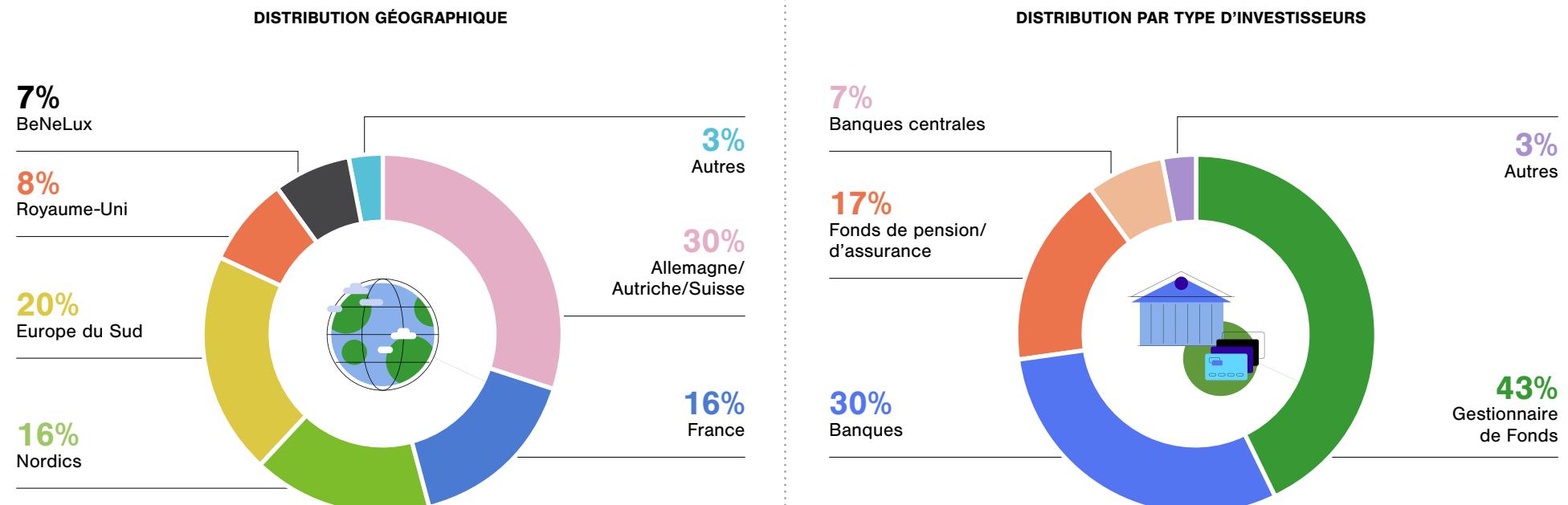
### Fonds levés en 2024

Pour chaque obligation réalisée ou abondée en 2024 (référencée par un code ISIN débutant par « BE... »), le tableau ci-dessous reprend ses principales caractéristiques. Les deux graphiques donnent une information sur la provenance des fonds et sur le type d'investisseurs qui participent aux émissions obligataires.

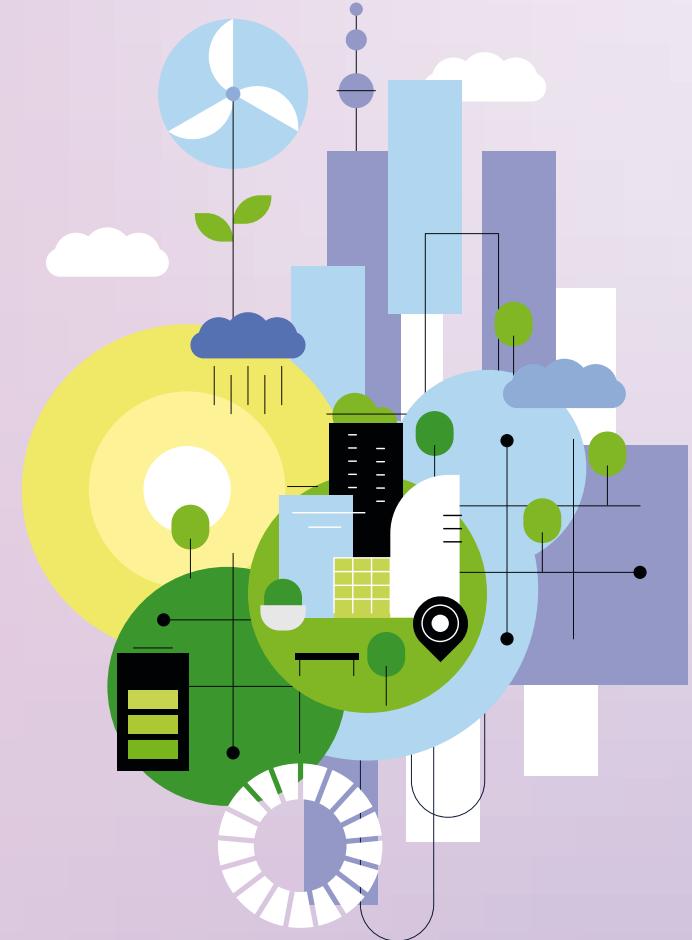
	Description de la dépense	2023 & 2024
Cat. 1	<b>Éducation et Promotion de l'emploi</b>	<b>536,74</b>
	Education	177,21
	Promotion de l'emploi	359,53
Cat. 2	<b>Intégration socio-économique et autonomisation</b>	<b>1.042,79</b>
	Intégration socio-économique	1.042,79
	Mesures relatives à la Covid-19	-
Cat. 3	<b>Accès au logement</b>	<b>825,49</b>
	Augmentation de l'offre publique de logement social	825,49
	Aide à l'accès au logement	-
	Rénovation des logements sociaux publics	-
Cat. 4	<b>Accès aux infrastructures de base et aux services essentiels</b>	<b>145,00</b>
	Accès aux infrastructures de base	-
	Accès aux services essentiels - santé	145,00
	Mesures Covid-19	-
	<b>TOTAL</b>	<b>2.550,00</b>

	BE0390103662	BE0002923044	BE0390135011	BE0390103662
<b>Format</b>	Obligation non subordonnée	Obligation non subordonnée	Obligation non subordonnée	Obligation non subordonnée
<b>Notation</b>	A3/Stable (Moody's)	A3/Stable (Moody's)	A3/Stable (Moody's)	A3/Négatif (Moody's)
<b>Montant notional</b>	EUR 700 millions	EUR 800 millions	EUR 750 millions	Abondement de EUR 300 millions (EUR 1 milliard)
<b>Date de départ</b>	06-déc-24	06-déc-24	05-juin-24	25-nov-24
<b>Date d'échéance</b>	22-juin-30	15-mars-43	22-juin-54	06-déc-30
<b>Coupon</b>	3,00%	3,50%	3,90%	3,00%
<b>Spread Reoffer</b>	OLO + 45bps	OLO + 43bps	OLO + 34bps	OLO + 39bps
<b>Listing</b>	Euronext Brussels	Euronext Brussels	Euronext Brussels	Euronext Brussels
<b>Syndicat</b>	Natixis, ABN, Deutsche Bank, HSBC, ING, NORD/LB	Natixis, ABN, Deutsche Bank, HSBC, ING, NORD/LB	Belfius, LBBW, Natixis, NatWest Markets, Nomura	Deutsche Bank, Belfius, CACIB, HSBC, LBBW

## Répartition des allocations



# 4. Développement durable en Wallonie



# 4.1 La responsabilité sociétale au SPW

## Responsabilité Sociétale au SPW – Bilan 2024

Le Service public de Wallonie (SPW) poursuit depuis plusieurs années une démarche de **responsabilité sociétale des organisations (RSO)**, visant à intégrer de façon volontaire, systématique et cohérente des considérations économiques, sociales et environnementales dans la gestion publique.

Sa stratégie RSO s'articule à travers une feuille de route de **six engagements** et **18 sous-engagements**, chacun porté par un sponsor interne et décliné en objectifs concrets et mesurables. Elle repose sur une mobilisation forte, tant en interne qu'avec les parties prenantes externes, dans la continuité de la large consultation de plus de 700 acteurs, réalisée pour le rapport RSO 2023. Le **rapport de suivi RSO**, publié en décembre 2024, présente l'état de concrétisation de ces engagements et met en lumière les progrès accomplis ainsi que les défis à relever.

Le bilan effectué en 2024 illustre que la RSO, au-delà d'être un engagement institutionnel, constitue un **véritable levier de transformation interne** – optimisant les processus, stimulant l'innovation et renforçant la transversalité – tout en agissant comme un **outil d'impact territorial** pour bâtir une Wallonie plus résiliente, inclusive et durable, pleinement alignée avec les ODD.

### Principaux faits marquants pour chacun des six engagements en 2024

- 
- 1 Renforcer notre résilience** : mise en service du **CORTEX** (Centre de Coordination des Risques et de la Transmission de l'Expertise), qui élargit la mission de gestion des risques à l'ensemble du cycle, de la prévention au retour d'expérience ; élaboration du **Plan régional de gestion de crise** ; formation de plus de 100 agents à la gestion de crise ; développement d'outils comme CoMoWAL<sup>5</sup>.
  - 2 Garantir l'écoute des usagers** : progression dans le recours au guichet « Mon Espace » (future plateforme **ma.wallonie.be**) (255 179 dossiers initiés en ligne, plus de 570 000 comptes actifs) ; adoption d'une **stratégie web** pour rationaliser les portails et les orienter vers les besoins réels des usagers ; contribution active au **Pacte pour un choc de simplification administrative** piloté par le Gouvernement wallon.
  - 3 Attirer les talents et valoriser les agents** : organisation d'un **Job Day** record (2 735 visiteurs, satisfaction moyenne : 7,9/10) ; mise en œuvre du **droit à la déconnexion** ; déploiement de **10 espaces de co-working** ; renforcement des actions de prévention, de bien-être et de qualité de vie au travail ; parution du livre blanc Avenir H.
  - 4 Pratiquer la sobriété pour une transition durable** : avancement du **cadastral énergétique** des bâtiments du SPW Mobilité et Infrastructures ; augmentation de la part de véhicules verts dans la flotte du SPW ; lancement d'une **nouvelle stratégie de mobilité interne** ; politique active de réemploi du mobilier, visant à limiter l'achat de neuf.
  - 5 Favoriser la collaboration** : parmi les **120 plans, programmes et stratégies recensés**, recours à une **consultation citoyenne** (37) et une co-construction avec les parties prenantes (85) ; création d'un **pool de 80 facilitateurs** pour renforcer la culture de la participation au sein du SPW ; développement d'outils participatifs et déploiement de formations spécialisées.
  - 6 Promouvoir les ODD** : pilotage de la Stratégie wallonne de développement durable, incluant des indicateurs ODD et des actions à l'égard des entreprises et pouvoirs locaux ; **reporting annuel** des marchés publics avec une section sur les clauses durables ; animation d'un **helpdesk « achats publics responsables »** (20 demandes en 10 mois) ; organisation du **Rendez-vous des acteurs de la commande publique responsable** (180 participants).

5. Le Registre des Contacts et Moyens CoMoWAL est un outil de gestion de l'information sous la forme d'une base de données. Il est développé par le CORTEX et regroupe les moyens et expertises disponibles, notamment au sein des entités du Service public de Wallonie.

## 4.2 Les progrès de la Wallonie vers les objectifs de développement durable

Ces dernières années, la Wallonie a renforcé son engagement en matière de développement durable, notamment avec l'adoption, en septembre 2022, de [la troisième Stratégie wallonne de développement durable](#) (SWDD3). Cette stratégie comprend un plan d'actions qui mobilise l'ensemble des acteurs wallons pour accélérer la mise en œuvre du Programme mondial de développement durable à l'horizon 2030 ainsi que ses 17 ODD, sur le territoire wallon. La stratégie engage l'ensemble des ministres du Gouvernement et se fait à chaque début de législature<sup>6</sup>.

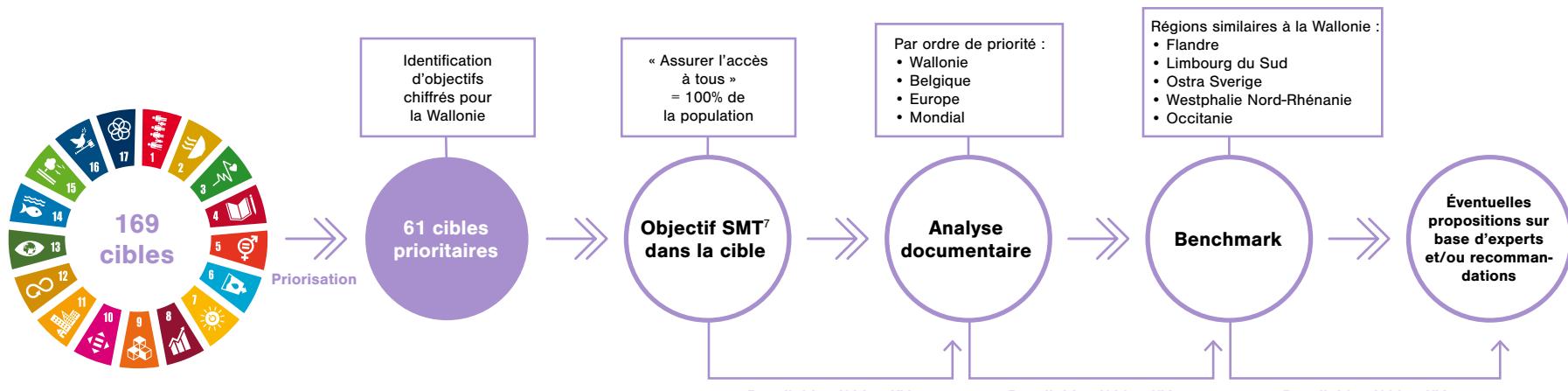
Élaborée de manière participative avec le **Partenariat wallon pour le développement durable** – qui

rassemble 25 organisations – elle repose sur 16 actions transversales réparties en six catégories : anticiper, mettre en cohérence, participer, former et sensibiliser, financer, et mesurer.

Afin d'adapter les cibles internationales des Nations Unies relatives aux ODD (169 cibles au total) au contexte régional, un important travail de « traduction » a été mené. Sur base d'une étude coordonnée par la **Direction du Développement durable** (SPW) et une concertation menée avec les différents cabinets ministériels wallons, 89 objectifs chiffrés ont été définis pour la Wallonie, couvrant 61 cibles jugées prioritaires. Ces objectifs proviennent de trois sources principales :

- ▶ Certains sont directement issus des cibles de **l'Organisation des Nations unies** (ONU), libellées de manière suffisamment spécifique et mesurable que pour être reprises telles quelles (4 objectifs) ;
- ▶ La plupart se basent sur des engagements politiques existants, qu'ils soient internationaux, nationaux ou régionaux issus de la **Déclaration de politique régionale** (2019-2024) ou de stratégies et plans wallons (64 objectifs) ;
- ▶ D'autres enfin sont issus, d'un travail de benchmarking avec d'autres régions et de consultations d'experts au sein des administrations wallonnes (21 objectifs).

Le schéma ci-dessous illustre la méthodologie et les étapes qui ont permis la transposition des cibles internationales en objectifs régionaux.



6. La 4<sup>e</sup> stratégie de développement durable est en cours de préparation par le nouveau Gouvernement wallon.

7. SMT : Spécifique, mesurable, défini temporellement.



Ces 89 objectifs, adoptés par le Gouvernement wallon dans la SWDD3, fournissent à la Région une feuille de route claire et adaptée à ses compétences pour la mise en œuvre de [l'Agenda 2030](#). Ils s'accompagnent d'indicateurs permettant un suivi régulier de leur évolution.

En 2024, un [rapport de mise en œuvre](#) de la SWDD3 a dressé l'état d'avancement des actions, mis en lumière les initiatives déjà déployées et identifié certaines réorientations nécessaires pour atteindre les cibles fixées.

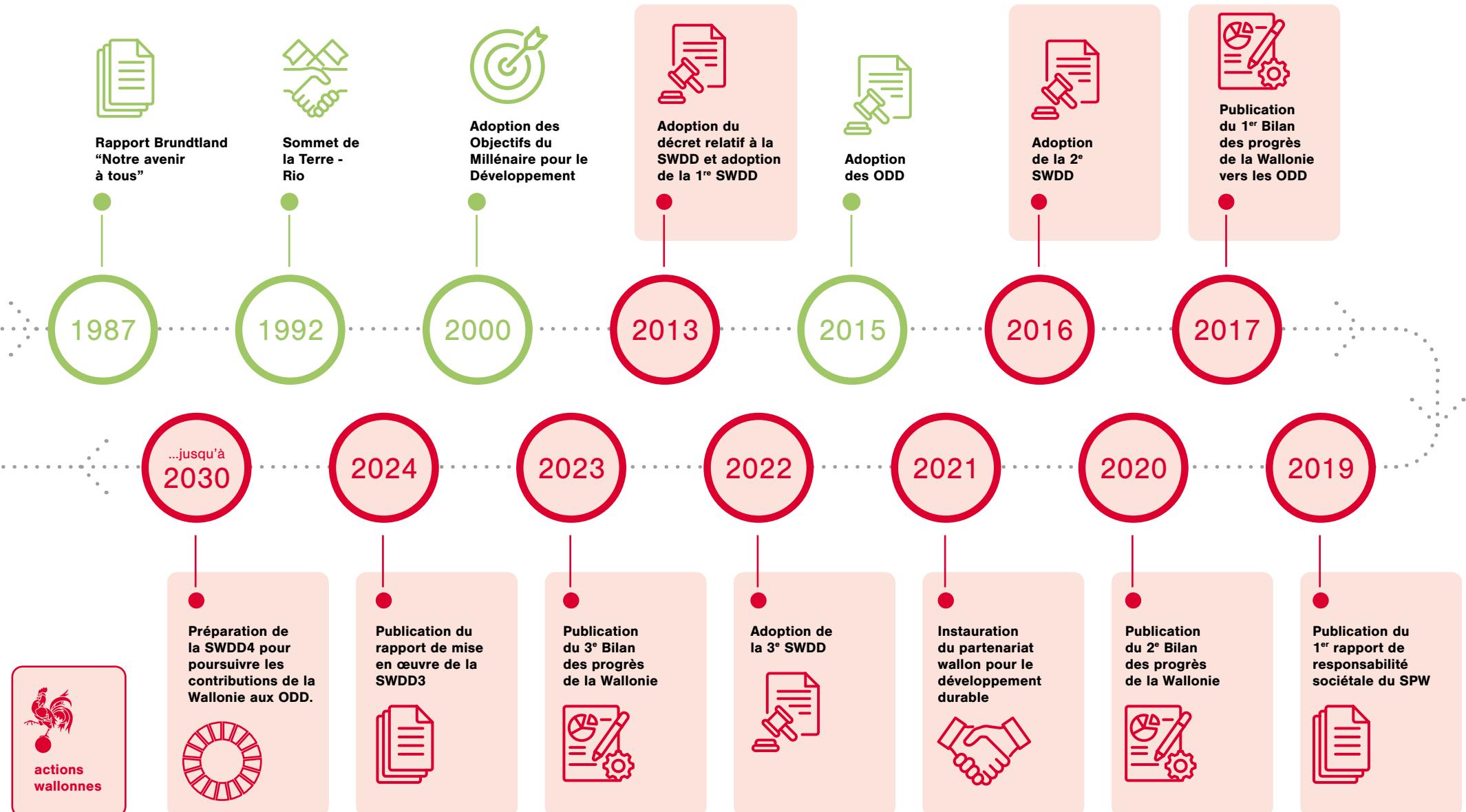
Parallèlement, le bilan régional des progrès vers les ODD s'appuie désormais sur 113 indicateurs (contre 91 en 2022 et 80 en 2020). Ce travail, fruit de la collaboration entre l'IWEPS et la Direction du Développement durable, constitue un outil précieux pour identifier les domaines où la Wallonie progresse et ceux où des efforts supplémentaires sont nécessaires. Chaque indicateur fait l'objet d'un suivi détaillé dans des fiches accessibles via un [portail wallon statistique dédié](#), hébergé par l'IWEPS et mis à jour annuellement.

Fin 2024, 48% des indicateurs montraient des tendances positives (32% un progrès significatif et 16% un progrès modéré). La proportion d'indicateurs montrant des tendances négatives avait légèrement augmenté entre 2023 et 2024, passant de 25,7 à 29% (19% un éloignement modéré et 10% un éloignement significatif).

Ces outils de suivi et d'évaluation, combinés à une stratégie structurée, permettent à la Wallonie de mesurer concrètement ses avancées, dans l'objectif d'adapter ses politiques publiques afin de progresser vers les objectifs fixés à l'horizon 2030.

Au vu de ces différents éléments institutionnels, l'évolution de l'engagement de la Wallonie en matière de développement durable s'inscrit dans une dynamique de long terme. Depuis plus d'une décennie, plusieurs jalons importants ont marqué cette progression, qu'il s'agisse de l'adoption des premières stratégies de développement durable ou de la publication des bilans des progrès.

La frise chronologique ci-après retrace les principales étapes ayant contribué à structurer et renforcer la démarche régionale de développement durable en lien avec les engagements internationaux et européens :



#### **Décret relatif à la SWDD :**

La Wallonie s'est dotée en 2013 d'une base légale pour promouvoir un développement durable : le décret relatif à la stratégie wallonne de développement durable du 27 juin 2013. Ce décret définit le concept de stratégie de développement durable comme : « un document d'orientation et d'actions visant à encourager à l'initiative et à la cohérence en matière de développement durable dans les politiques publiques de la Région wallonne, (...) ». Il prévoit aussi que chaque nouveau Gouvernement wallon élabore sa propre stratégie, fixant ainsi ses priorités en matière de développement durable.



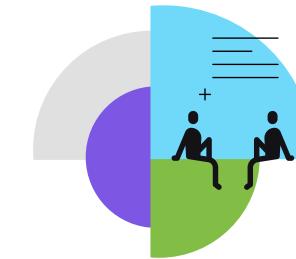
#### **Modification du décret (2019) :**

Le décret a été modifié le 30 avril 2019 pour prévoir à l'avenir la définition d'autres thématiques de transition à inscrire dans la SWDD. (Le décret s'intitule dorénavant « Décret du 27 juin 2013 relatif à la stratégie wallonne de développement durable et aux thématiques de transition en émanant »).



#### **Partenariat wallon pour un développement durable :**

Instauré en septembre 2021 par le Gouvernement wallon, il s'agit d'un organe de dialogue multi-acteurs composé de représentants de différents secteurs wallons qui souhaitent contribuer activement à la concrétisation des ODD. Des structures similaires ont été créées dans d'autres pays européens pour concrétiser le principe de participation au service des ODD.



## 4.3 Les indicateurs de suivi des progrès de la Wallonie

Les indicateurs présentés dans ce rapport ont été sélectionnés parmi les indicateurs de suivi des progrès de la Wallonie vers les 17 ODD<sup>8</sup>. Ils sont jugés pertinents car ils sont directement associés aux projets retenus pour faire l'objet d'un financement issu des émissions d'obligations durables de la Wallonie.

Le tableau ci-contre présente l'évolution de ces indicateurs classés selon les différentes catégories du [cadre de référence des obligations durables](#). La dernière colonne représente l'évolution positive ou négative vers la cible, par rapport aux années précédentes.

INDICATEURS ODD EN LIEN AVEC LES OBLIGATIONS DURABLES - AU NIVEAU DE LA RÉGION						
ODD visé	Indicateurs de suivi	Dernière valeur	Année de référence	Cible 2030	Evolution de l'indicateur	
<strong>ÉDUCATION &amp; PROMOTION DE L'EMPLOI</strong>						
ODD 4	Taux d'abandon scolaire précoce chez les 18-24 ans	6,70%	2023	/	▲	
ODD 4	Taux de participation à l'apprentissage et à la formation selon la région pour les personnes âgées de 25 à 64 ans, sur une période de référence de 12 mois (apprentissage formel ou information)	22,10%	2022	47,00%	▼	
ODD 8	Part des jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation (15-24 ans)	8,30%	2023	7,80%	▲	
ODD 8	Taux d'emploi BIT des 20-64 ans	65,50%	2023	75,00%	▼	
ODD 8	Taux de chômage des 20-64 ans	7,90%	2023	/	▲	
ODD 10	Rapport entre le taux d'emploi BIT des citoyens résident en Wallonie et nés hors UE 27 et le taux d'emploi wallon des 20-64 ans	80,90%	2023	86,00%	▼	
<strong>INTÉGRATION SOCIO-ECONOMIQUE ET AUTONOMISATION</strong>						
ODD 1	Part des majeurs bénéficiaires de l'aide sociale	4,14%	2023	/	▼	
ODD 1	Coefficient de Gini	0,234 (indice)	2023	0,25 (indice)	non calculable	
ODD 1	Taux de risque de pauvreté	15,30%	2022	/	non calculable	
ODD 1	Taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale pauvreté ou d'exclusion sociale	24,00%	2022	13,25%	non calculable	
ODD 5	Ecart relatif de salaires horaires entre hommes et femmes	4,50%	2022	/	▲	
<strong>ACCÈS AU LOGEMENT</strong>						
ODD 7	Pourcentage de ménages en précarité énergétique	29,20%	2023	14,15%	non calculable	
ODD 11	Pourcentage de la population vivant dans un logement avec au moins un problème d'humidité	16,90%	2023	/	non calculable	
ODD 11	Nombre de logements publics rénovés (cumul des rénovations depuis 2019)	32.283	2023	55.000	▲	
ODD 7	Part des dépenses des ménages wallons consacrée à l'énergie	5,60%	2020	/	▼	
<strong>ACCÈS AUX INFRASTRUCTURES DE BASE &amp; AUX SERVICES ESSENTIELS</strong>						
ODD 7	Pourcentage de ménage en précarité énergétique	29,20%	2023	14,15%	non calculable	
ODD 6	Pourcentage des compteurs en défaut de paiement pour l'eau	8,00%	2023	/	▼	
ODD 7	Pourcentage des clients résidentiels ayant un compteur à budget ou prépaiement actif en électricité	3,70%	2023	/	▼	
ODD 1	Taux de fracture numérique : sans connexion internet (1er degré)	5,00%	2023	/	▲	
ODD 1	Taux de privation matérielle et sociale	15,50%	2023	/	non calculable	
ODD 2	Taux de la population bénéficiaire de banques alimentaires	2,40%	2023	0,00%	▼	

8. Pour plus d'informations et de données récentes relatives aux indicateurs de suivi des progrès de la Wallonie vers les ODD, Consultez le site de l'IWEPS : [Où en est la Wallonie par rapport aux Objectifs de développement durable ?](#)

- ▲ Progrès significatif vers l'objectif
- ▼ Progrès insuffisant vers l'objectif
- ▼ S'éloigne de l'objectif

# 5. Présentation des dépenses sélectionnées en 2024



## 5.1 FOREM et AVIQ

Dans le cadre des obligations sociales émises en 2024, l'ensemble des dépenses sociales sélectionnées concernent exclusivement des projets portés par le **FOREM** et l'**AVIQ**. Ces deux Unités d'Administration Publiques (UAP) jouent un rôle central dans la mise en œuvre des politiques sociales et d'emploi de la Région wallonne. Leur action couvre des domaines essentiels tels que la santé, l'inclusion, le soutien aux personnes en situation de handicap, l'accompagnement des demandeurs d'emploi, le développement des compétences et bien d'autres encore. Les mettre en évidence dans ce rapport permet de souligner l'impact concret des investissements réalisés grâce aux obligations sociales, à travers des projets qui contribuent directement au bien-être des citoyens et au renforcement de la cohésion sociale en Wallonie.



## 5.1.1 FOREM



### 5.1.1.1 Missions

Le FOREM est une unité d'administration publique régionale qui constitue le Service public wallon de l'Emploi et de la Formation professionnelle. Ses missions sont constituées de l'insertion professionnelle des citoyens, l'encadrement de l'accès aux droits des chercheurs d'emploi, l'appui aux entreprises, l'analyse du marché de l'emploi ainsi que l'informer et l'accompagner des citoyens et des entreprises dans l'accès aux aides financières liées à l'emploi et à la formation.

### 5.1.1.2 Valeurs

Les valeurs qui guident l'entité sont le respect, l'excellence, la modernité et la responsabilité.

Par le respect, le FOREM entend avoir un esprit d'ouverture et d'équité, en veillant à l'absence de toute forme de discrimination. Par l'excellence, le FOREM veut s'engager dans une démarche d'amélioration continue, fondée sur la rigueur, le professionnalisme et la recherche de qualité. Par la modernité, le FOREM veut intégrer pleinement les opportunités offertes par la digitalisation pour transformer ses services, ses outils et ses modes de fonctionnement. Et par la responsabilité, le FOREM veut adopter une posture de co-responsabilité, fondée sur le respect des droits et des devoirs de

chacun en intégrant une éthique professionnelle. La responsabilité s'étend également à la préservation de l'environnement et à la promotion d'un développement durable.

### 5.1.1.3 Chiffres clés en 2023



**415.352**  
offres d'emploi  
ont été diffusées  
par le FOREM



**15.000** entreprises et plus,  
nouvellement bénéficiaires  
des services du FOREM,  
atteignant au total plus de  
**80.000** organisations clientes



**21.763** personnes  
chercheuses d'emploi  
ont été formées  
durant l'année



**14** cellules de reconversion  
lancées pour accompagner  
collectivement la remise  
à l'emploi pour plus de  
**800** bénéficiaires



**8.381** stagiaires  
en formation  
dans les métiers  
en pénurie



**29** opérateurs formés  
à l'accompagnement  
des publics les  
plus fragilisés

#### **5.1.1.4 Les ODD prioritaires du FOREM**

En tant qu'acteur central du marché de l'emploi en Wallonie, le FOREM contribue activement à plusieurs ODD par ses missions premières et par son fonctionnement interne. Ses actions s'inscrivent plus particulièrement dans la lutte contre la pauvreté, l'éducation et la formation tout au long de la vie, le travail décent et la croissance économique, la réduction des inégalités, la consommation responsable et la promotion d'institutions publiques efficaces, responsables et transparentes au service d'une société durable.

Le FOREM contribue aux ODD à travers deux niveaux d'engagement. D'une part au niveau organisationnel via la gestion interne. Et d'autre part, au niveau individuel via la sensibilisation et l'accompagnement des individus.

##### **Objectif 1 : Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde ([Cibles 2-5](#))**



En favorisant l'accès à l'emploi aux personnes notamment aux personnes fragilisées ou ayant des opportunités réduites, le FOREM contribue à l'objectif premier des ODD concernant l'élimination de la pauvreté. Conformément aux indicateurs de pauvreté, la pauvreté monétaire, la pau-

vreté absolue se traduisent ou sont induites par l'exclusion de l'emploi. Avoir un travail stable réduit fortement les risques de pauvreté. Les services déployés par le FOREM pour faciliter l'engagement, rendre l'emploi accessible à tous et favoriser les emplois stables et durables est un levier qui permet de réduire la pauvreté.

##### **Objectif 4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ([Cibles 3-4-5](#))**



En proposant plusieurs moyens de se former, le FOREM tend à renforcer les compétences des individus et répondre à l'objectif 4 des ODD, visant à assurer l'accès à l'éducation de qualité pour tous et la promotion de l'apprentissage tout au long de la vie. L'organisation propose une large gamme de formations élaborées en fonction des besoins identifiés sur le marché de l'emploi et des compétences portées par son public. De plus, le FOREM renforce ses actions de formation à destination des individus ayant des barrières à l'emploi tel que les personnes n'ayant pas ou peu de diplômes, les personnes nécessitant d'acquérir des compétences techniques ou de se mettre à jour face aux nouvelles technologies.

Afin d'assurer l'accessibilité pour tous, les formations pour les chercheurs d'emploi sont gratuites.

##### **Objectif 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ([Cibles 1-5](#))**



En appliquant une politique de non-discrimination et d'inclusion à travers ses différents services, le FOREM contribue à l'objectif 5 qui vise la promotion de l'égalité des sexes. De plus, l'organisation propose des services qui favorisent l'émanicipation des femmes. Par exemple, le FOREM mène des projets qui visent à encourager la formation des femmes dans des métiers dits masculins.

##### **Objectif 8 : promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ([Cibles 1-2-3-5-6-8](#))**



Au travers de la formation aux métiers en pénurie, l'accompagnement à la réinsertion professionnelle et le soutien apporté aux entreprises dans leurs recrutements, le FOREM contribue à l'objectif 8 des ODD qui vise la promotion d'une croissance économique soutenue, du plein emploi productif et du travail décent pour toutes et tous. Le FOREM, en partenariat avec le gouvernement, est un acteur clé pour la croissance du taux d'activité en Wallonie. L'agence met en place des mesures pour que les individus restent le moins longtemps

possible inactifs et qu'ils puissent intégrer le monde professionnel le plus durablement possible. Elle applique également des mesures de responsabilisation en vue d'encourager la recherche active d'emploi. Le FOREM veille au respect de bonnes conditions de travail via la promotion d'emplois à long terme. L'agence cible également la problématique de la mobilité tant pour l'accessibilité de ses bureaux que pour réduire les barrières à l'emploi de ses bénéficiaires.

#### **Objectif 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre ([Cibles 1-2](#))**



En travaillant pour l'insertion professionnelle des individus, le FOREM contribue à leur intégration sociale et au développement de leur autonomie à long terme grâce au travail. Guidé par les principes d'équité, de diversité et d'inclusion et son action de mise en capacité des personnes sans distinction, le FOREM contribue à l'objectif 10, qui vise à réduire les inégalités au sein des pays. L'organisation permet à chaque citoyen de se former et de faciliter l'accès à des emplois qualifiants, favorisant ainsi une meilleure employabilité et, indirectement, une rémunération plus juste et durable. Concrètement, le FOREM veille d'une part à promouvoir l'égalité de traitement et lutter contre les discriminations (genre, âge, origine, handicap, orientation sexuelle). Et d'autre part à améliorer l'accessibilité

de ses services numériques à toutes et tous, y compris aux personnes en situation de handicap.

#### **Objectif 12 : Consommation et production responsables ([Cibles 7](#))**



En œuvrant progressivement pour rendre ses achats publics durables et en intégrant des critères éthiques et sociaux, le FOREM contribue à l'objectif 12 qui vise à promouvoir la consommation et la production responsables. Les achats publics constituent un levier non négligeable pour promouvoir des pratiques socialement responsables, en soutenant le travail décent, le respect des droits sociaux et du droit du travail, l'inclusion et l'emploi équitable, tout en offrant des opportunités à l'économie sociale et en encourageant un commerce éthique respectueux des droits humains.

#### **Objectif 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des instructions efficaces, responsables et ouvertes ([Cibles 6-7](#))**



En se dotant d'un modèle de gouvernance basé sur l'amélioration continue et sur une mécanique de projets structurée, le FOREM contribue à

l'objectif 16 qui vise à renforcer l'efficacité et la transparence de l'organisation en optimisant l'utilisation des ressources et en impliquant les parties prenantes dans une dynamique collective vers des institutions plus solides et responsables.

Afin de mettre en place une gestion efficace et responsable, le FOREM s'est doté d'une politique de maîtrise de ses activités. Par son exigence de transparence et par l'utilisation des données pour concevoir ses programmes, le FOREM renforce la confiance et favorise la mise en place d'institutions plus solides et ouvertes. Enfin au regard des révolutions technologiques, le FOREM a décidé en 2022 de mettre en place un Comité d'éthique afin de garantir un usage responsable et transparent de ses solutions IT.

## 5.1.2 AVIQ



### 5.1.2.1 Missions

L'AVIQ signifiant, l'Agence pour une Vie de Qualité, est une unité d'administration publique décentralisée en charge de la santé, du bien-être, de l'accompagnement des personnes âgées, du handicap et des allocations familiales.

L'agence a pour compétences la politique de la santé, la politique familiale, la politique des personnes en situation de handicap, la politique de troisième âge et les prestations sociales. Ces différentes matières ont été regroupées en une seule agence afin d'établir des synergies et renforcer la cohérence de ces services, destinés au bien-être des citoyens.

Les missions de l'agence consistent en la mise en œuvre de financement d'infrastructures de santé ou d'hébergement, de paiement d'aides aux individus, de déploiement d'aides et de soins à domicile, de services pour la santé et le handicap, de sensibilisation, d'informations, etc.

### 5.1.2.2 Valeurs

L'AVIQ a pour valeurs centrales, l'équité, la solidarité et la qualité. Elle aspire à proposer à chaque citoyen wallon des réponses adaptées à ses besoins en matière d'aide, d'accompagnement, de bien-être et de santé pour lui permettre de mener une vie de qualité, tout en simplifiant ses démarches et en

veillant à l'amélioration constante de la qualité de ses services.

### 5.1.2.3 Chiffres clés en 2023



**103** maisons médicales  
pour les premières  
lignes de soin



**401** Services résidentiels et  
d'accueil de jour pour ainés  
et personnes en situation de  
handicap



**56** infrastructures  
hospitalières



**88** services d'aide  
aux familles  
et aux ainés



**145** services  
d'aide en milieu  
de vie agréés



**24.994** bénéficiaires  
des aides aux familles  
vulnérables en risque  
de pauvreté

#### **5.1.2.4 les ODD prioritaires de l'AVIQ**

En tant qu'acteur central de la santé, du bien-être et de l'accompagnement des personnes en Wallonie, l'AVIQ contribue activement à plusieurs ODD par ses missions premières et par son fonctionnement interne. Ses actions s'inscrivent plus particulièrement dans la lutte contre la pauvreté, la promotion de la santé, l'accès à l'éducation de qualité, la mise en place d'infrastructures efficaces et de qualité, la réduction des inégalités, l'accès à des services et hébergements sûrs et abordables ainsi que la promotion de sociétés pacifiques propices au développement durable.

##### **Objectif 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes ([Cibles 2-3-4](#))**



En assurant différentes aides et soutiens à des publics vulnérables, l'AVIQ contribue à l'objectif premier des ODD, concernant l'élimination de la pauvreté. L'agence, agit à différents niveaux et sur différents publics fragilisés afin de leur garantir une vie décente. Pour certains publics concernés par les risques de pauvreté, l'agence renforce ces aides financières afin que les individus puissent répondre à leurs besoins. L'agence vise à pallier les risques financiers que peuvent entraîner le cumul de soins de santé ou de gestion d'un handicap par différentes aides spécifiques.

##### **Objectif 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge ([Cibles 4-5-7](#))**



Par ses missions liées à la santé et au bien-être des individus, l'AVIQ contribue à l'objectif 3 des ODD qui vise à permettre à tous de vivre en bonne santé et de promouvoir le bien-être de tous à tout âge. L'agence veille particulièrement à l'accès à la santé pour tous et surtout aux personnes les plus fragiles comme les personnes âgées et les personnes porteuses d'un handicap. De plus, l'agence, veille à la préservation de la santé publique tel qu'en déployant des plans d'éducation et de prévention aux addictions et aux substances dangereuses. De plus l'AVIQ intègre les problématiques de santé mentale dans ces services. En intégrant différentes matières en une seule agence, l'AVIQ permet de décloisonner les différentes problématiques liées au bien-être des individus.

##### **Objectif 4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ([Cibles 1-2-5-7](#))**



En développant des politiques favorisant l'accès aux personnes porteuses d'un handicap, en proposant des services liés à l'enfance et en

proposant des formations, l'AVIQ contribue à l'objectif 4 des ODD qui vise à assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et à promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. Pour réduire les inégalités lors de l'apprentissage, l'agence dispose de plusieurs services tels que l'accompagnement des jeunes porteurs d'un handicap en âge préscolaire, lors de leurs études supérieures ou lors de l'insertion socio-professionnelle. L'AVIQ propose également des formations et des journées thématiques pour professionnels et particuliers sur des matières tels que la santé ou le handicap. Enfin, dans le but d'assurer un accès à tous, l'agence soutient la scolarité des enfants tant par des services directs que par des aides matérielles et financières.

##### **Objectif 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation ([Cibles 1](#))**



En assurant le financement d'infrastructures liées aux compétences qui lui sont conférées, l'AVIQ contribue à l'objectif 9 des ODD, qui vise à bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et à encourager l'innovation. L'agence assure la construction de nouvelles infrastructures pour l'accueil des personnes âgées, les personnes porteuses d'un

handicap ou pour les services de santé et de soin. Elle assure également que ces infrastructures soient rénovées et remises aux normes lorsque cela est nécessaire. Afin de se rendre plus résiliente face aux conséquences du changement climatiques et de la raréfaction des énergies l'administration publique souhaite améliorer son empreinte environnementale, notamment via la bonne gestion du parc immobilier. Via son contrat de gestion, l'agence intègre des objectifs de rénovation qui visent la réduction des émissions à effet de serre tel que l'exigent l'Europe et les plans stratégiques wallons.

#### **Objectif 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre ([Cibles 2-3-4](#))**



En ciblant des publics précarisés et en leur apportant une aide pour réduire les écarts avec les revenus moyens de la population, l'AVIQ contribue à l'objectif 10 des ODD qui vise à réduire les inégalités dans le pays (et d'un pays à l'autre). L'agence verse des aides tels que les allocations familiales et les allocations complémentaires aux personnes en risque de pauvreté afin que les familles puissent subvenir à leurs besoins malgré leur faible revenu. L'agence met en œuvre des services, des formations ou des méthodes d'insertion sociales ou professionnelles qui favorisent l'autonomie des individus.

#### **Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ([Cible 1](#))**



En assurant des services essentiels et en proposant des services d'hébergement de personnes vulnérables qui s'intègrent aux villes, l'AVIQ contribue à l'objectif 11 des ODD, qui vise à faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables. Grâce aux finances publiques, qu'elle emploie pour ses infrastructures et actions, l'agence rend accessible des services qui seraient plus difficilement abordables s'ils n'étaient pas assurés par des instances publiques.

mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes.

Par la fusion de ses différentes compétences en un seul organisme l'agence vise à rendre son travail plus efficace et cohérent pour mieux répondre aux besoins des personnes. L'agence est dirigée par un organe de gestion, composé de plusieurs comités, conseils et commissions afin de garantir un système décisionnel démocratique.

#### **Objectif 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes ([Cibles 6-7](#))**



En structurant sa politique interne, en intégrant des valeurs humaines et en veillant à la performance de ses missions, l'AVIQ contribue à l'objectif 16 des ODD qui vise à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et

## 5.2 Présentation des projets

Les dépenses sélectionnées couvrent les exercices 2023 et 2024. Pour ce présent rapport, l'accent a été mis sur le refinancement des dépenses courantes de 2023. Celles-ci sont classées en dépenses directes (gérées et suivies par le SPW) et indirectes (budgets transférés aux UAP). Dans le cas de cofinancement avec d'autres sources, les fonds sont alloués proportionnellement, et les contributions externes sont documentées pour garantir un calcul précis des impacts.

Compte tenu des éléments exposés, cette section détaille donc les dépenses sélectionnées selon les catégories du Framework. Sous l'intitulé « [Sélection des dépenses](#) », celles-ci sont directement liées aux [tableaux d'analyse d'impact](#) et aux [tableaux d'allocation des fonds](#). Les numéros attribués à chaque dépense entre parenthèse sont strictement identiques à ceux figurant dans les tableaux, assurant ainsi une cohérence totale entre les différentes sections du rapport.

### 5.2.1. Projets FOREM

#### PROGRAMME CISP (1)

Le programme « Centre d'insertion socio-professionnelle (CISP) » propose des formations de base et professionnelles pour demandeurs d'emploi dans divers secteurs (alphabétisation, bâtiment, horeca, etc.), avec un accompagnement psychosocial.

#### PROGRAMME CDC (2)

Les Centres de compétence (CDC) sont des centres de formations innovants et qualifiants, dédiés à la formation des travailleurs et des demandeurs d'emploi. Ces centres se concentrent sur des secteurs stratégiques, tels que le numérique, l'industrie technologique et le génie mécanique, et disposent de matériel de pointe ainsi que de formateurs expérimentés. Leur mission est de former les travailleurs de demain dans des domaines en pleine expansion ou en pénurie.

#### PROGRAMME DE CHÈQUES FORMATION (3)

Le système des chèques-formation facilite l'accès à la formation pour les travailleurs des PME et des indépendants en Wallonie. La Région wallonne finance une partie des formations suivies, qui doivent être dispensées par des centres agréés.

#### PROGRAMME TITRES-SERVICES (FONDS DE FORMATION) (4)

Ces titres services permettent de nombreuses formations spécifiques et transversales en lien avec la fonction des travailleurs titres-services.

#### MÉTIERS EN PÉNURIE (5)

Le FOREM identifie chaque année les métiers en pénurie et les fonctions critiques sur base des besoins du marché de l'emploi. Les demandeurs d'emploi qui s'y forment peuvent bénéficier de conditions avantageuses : accès prioritaire à certaines formations qualifiantes du FOREM ; maintien ou majoration des allocations de chômage pendant la formation ; aides financières (indemnités de déplacement, de garde d'enfants, etc.) ; valorisation du CV : les employeurs sont encouragés à engager des personnes formées dans ces métiers. Pour les entreprises, le dispositif facilite le recrutement de profils rares grâce à un accompagnement ciblé et à des formations sur mesure.

#### PROGRAMME SESAM (6)

Le dispositif SESAM est un soutien financier aux PME (petites ou moyennes entreprises) leur permettant de mettre des demandeurs d'emploi à l'emploi. Cette aide consiste en l'octroi d'un subside annuel forfaitaire et dégressif (pendant maximum 3 ans).

### **PROGRAMME TITRES SERVICES (7)**

Les titres-services, subventionnés par la Région wallonne, permettent d'accéder à des services tels que le ménage et le repassage à prix réduit. Ce dispositif aide également les personnes éloignées du marché du travail à se réinsérer.

### **MESURE TREMPLIN 24 MOIS + (8)**

Le dispositif Tremplin 24 mois + est une aide financière à l'embauche destinée aux employeurs wallons. Il vise à encourager le recrutement de demandeurs d'emploi inoccupés depuis au moins 24 mois. L'employeur peut recevoir jusqu'à 1 000 € par mois pendant 24 mois pour un emploi à temps plein (montant proratisé pour un temps partiel).

### **MIRE : MISSIONS RÉGIONALES POUR L'EMPLOI (9)**

Les missions régionales pour l'emploi (Mires) consistent en la mise en place d'actions d'accompagnement à destination d'un public considéré éloigné de l'emploi. L'objectif est d'accompagner ces individus vers et dans l'emploi via des activités de jobcoaching, formations alternées, séquences d'ajustement, etc. Les Mires veillent également à la bonne adéquation entre la qualification des profils recherchées par les entreprises et les candidats à la recherche d'un emploi.

### **CELLULE DE RECONVERSION (10)**

Ce programme peut être mis en place par le FOREM à la demande des syndicats lorsque survient un licenciement collectif en raison d'une faillite. Cette cellule permet de prendre en charge les personnes rapidement après leur licenciement, les accompagner individuellement ou collectivement vers un nouvel emploi tout en offrant un soutien psycho-social et administratif.

### **ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS LES PLUS FRAGILISÉS (14)**

Dans le cadre de l'accompagnement des demandeurs d'emploi les plus fragilisés, le FOREM met en place une approche pluridisciplinaire visant à mieux prendre en compte les problématiques complexes d'ordre psycho-médicosocial. Ce dispositif repose à la fois sur le soutien de partenaires spécialisés dans les domaines de la santé, du social et de l'insertion, et sur la formation renforcée des assistants sociaux du FOREM afin qu'ils puissent adapter leur accompagnement.

## **5.2.2. Projets AVIQ**

### **PROGRAMME ETA (11)**

Ce programme soutient financièrement les entreprises de travail adapté (ETA) qui aident les personnes en situation de handicap à développer leurs compétences et à s'intégrer dans le monde du travail, soit dans des postes adaptés, soit dans l'emploi ordinaire. Les activités financées sont aussi de l'accompagnement et encadrement, ainsi que des formations spécifiques.

### **AIDE AUX FAMILLES ET AUX AÎNÉS (SAFA) (12)**

Les services d'aide aux familles et aux aînés (SAFA) emploient des aides familiales, des aides seniors et des gardes à domicile qui apportent leur soutien aux personnes isolées, âgées, handicapées, malades... L'objectif est de maintenir leur autonomie et de leur permettre de continuer à vivre chez elles.

## ALLOCATIONS AUX FAMILLES VULNÉRABLES EN RISQUE DE PAUVRETÉ (13)

En Wallonie, les allocations familiales sont des aides financières mensuelles destinées à soutenir les parents dans la gestion des charges familiales. Chaque enfant a droit à ces allocations jusqu'à 18 ans, sans conditions. Les montants sont ajustés en fonction du taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. Des compléments sont prévus pour les familles monoparentales, les familles nombreuses, et pour les enfants en situation de handicap, ainsi que pour ceux dont les parents sont handicapés, invalides, pensionnés ou chômeurs de longue durée.

## SERVICES RÉSIDENTIELS ET D'ACCUEIL DE JOUR POUR AINÉS ET PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP (15)

Ce dispositif accorde un soutien financier aux services résidentiels et d'accueil de jour pour les personnes en situation de handicap et les personnes âgées, offrant un encadrement thérapeutique, éducatif et psychologique pour favoriser leur autonomie. Des subventions forfaitaires annuelles sont attribuées aux services résidentiels et d'accueil de jour, répartis en trois types : services résidentiels de jour, de nuit, et d'accueil de jour pour adultes, avec pour objectif l'intégration sociale et l'épanouissement personnel des bénéficiaires.

## SERVICES D'AIDE EN MILIEU DE VIE (16)

La subvention forfaitaire annuelle qui est octroyée par l'AViQ pour ses services d'aide en milieu de vie se matérialise par un soutien financier qui a pour but de soutenir les personnes en situation de handicap ainsi qu'aux familles et aidants proches de ces dernières. L'accompagnement proposé consiste à favoriser la participation active et personnalisée des personnes en situation de handicap à la réalisation de leur projet de vie et le développement de leur citoyenneté dans leurs milieux de vie.

## PLAN ERICH (17)

Le programme Ensemble Rénovons les Institutions pour Citoyens handicapés (ERICH), constitue en des investissements en infrastructures afin d'assurer l'hébergement et la rénovation des institutions pour les personnes handicapées. Les investissements se répartissent en 3 catégories de travaux :

- ▶ Une rénovation importante visant l'amélioration de la qualité de vie des bénéficiaires ;
- ▶ Une remise aux normes induisant un meilleur confort de vie des usagers ;
- ▶ Une mise en conformité incendie

## SOUTIEN AUX INSTITUTIONS D'HÉBERGEMENT DES AINÉS (18)

Au travers de la dotation versée à l'AViQ, un soutien financier est octroyé aux maisons de repos (MR), aux maisons de repos et de soins (MRS) et aux centres de soins de jours (CSJ).

## PLAN PAPY-BOOM (19)

Ce plan permet la rénovation et la construction d'infrastructures d'hébergements pour ainés (MR, MRS...) et est en lien direct avec le plan d'hébergement des séniors dans les infrastructures publiques.

## PREMIÈRES LIGNES DE SOINS : MAISONS MÉDICALES (ASI) (20) ET MESURE IMPULSEO (20bis)

Grâce à la dotation régionale versée à l'AViQ, cette mesure vise à financer les premières lignes de soins en Wallonie. Deux programmes principaux bénéficient de ce soutien :

- ▶ Les maisons médicales (ASI) (20) : Leur objectif est de fournir des services de santé globaux et accessibles à tous. Les ASI proposent une offre de soins intégrés en prenant en compte le patient dans sa globalité, avec des activités d'accueil personnalisées et des consultations médicales, paramédicales, psychologiques et sociales. Elles rassemblent ainsi une équipe pluridisciplinaire de praticiens de première ligne.

- ▶ La mesure Impulséo (20 bis) : Ce programme finance des initiatives visant à encourager les médecins généralistes à exercer en Wallonie. Il comprend des primes à l'installation, des interventions dans les coûts salariaux et des aides pour les frais de télé-secrétariat.

#### PRÉVENTION ET PROTECTION DE LA SANTÉ (21)

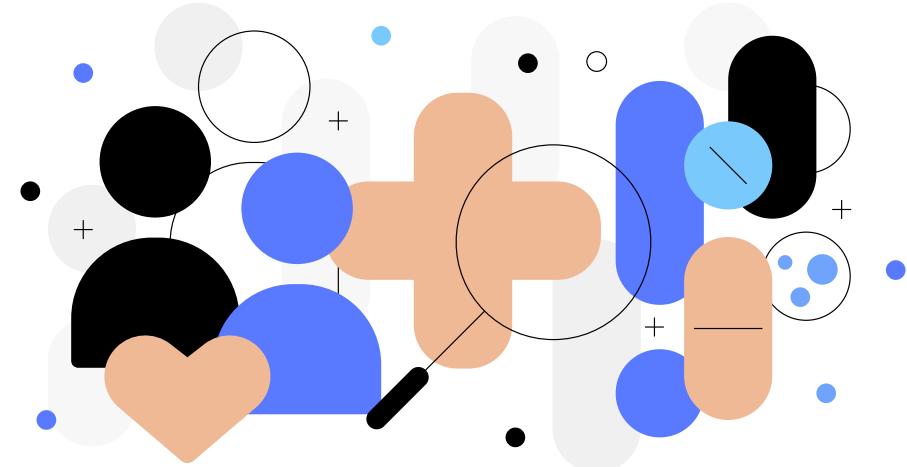
Subvention d'une série d'opérateurs pour mener des actions en prévention et en promotion de la santé qui remplissent les conditions imposées par les différentes politiques de promotions de la santé édictées par l'AViQ. Il s'agit des 9 Centres Locaux de Promotion de la Santé (CLPS), des 8 Centres d'Expertise de Promotion de la Santé (CEPS), des 74 Opérateurs en Promotion de la Santé (OPS).

- ▶ Les **CLPS** sont des organismes de deuxième ligne (en lien avec des professionnels relais) qui accompagnent les professionnels de différents secteurs dans leurs projets de promotion de la santé.

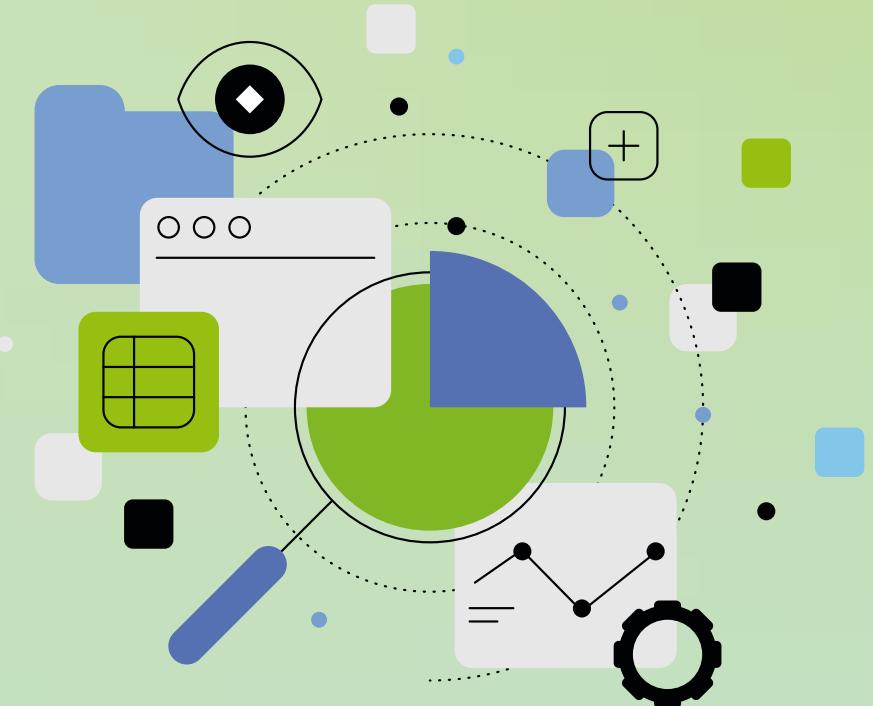
- ▶ Les **CEPS** sont des organismes de deuxième ligne qui apportent un support scientifique et méthodologique aux acteurs de promotion de la santé et aux pouvoirs publics.
- ▶ Les **OPS** sont des organismes qui interviennent en première ligne (en lien avec un public final) et/ou en deuxième ligne. Ils travaillent sur une ou plusieurs thématiques de santé ou sur toutes les thématiques de manière transversale au moyen de stratégies de promotion de la santé.

#### INFRASTRUCTURES HOSPITALIÈRES ET APPAREILLAGES MÉDICOTECHNIQUES LOURDS (22)

Les investissements sont alloués aux infrastructures publiques prioritaires telles que définies par l'AViQ. Les principaux critères sont les besoins hospitaliers pour absorber les pics d'activités, la mise en conformité ou la modernisation des hôpitaux vétustes. En particulier, une aide est octroyée par l'AViQ dans le financement d'appareillages des services médico-techniques lourds en hôpital tels que des scanners ou des appareils de radiothérapie.



# 6. Analyse d'impact des projets sélectionnés



# 6.1 Méthodologie d'évaluation des projets

Pour le reporting d'impact de cette année, la Wallonie a élaboré un tableau récapitulatif des projets et dépenses sélectionnés dans chaque catégorie des obligations émises en 2024. La méthodologie d'évaluation des projets financés s'appuie sur des catégories d'indicateurs qui sont utilisés en matière d'évaluation de politiques publiques. Ces catégories d'indicateurs sont reprises dans le schéma ci-dessous.

Dans ce rapport, seuls les indicateurs de réalisation, résultat et impact sont présentés pour rendre compte de la mise en œuvre des projets financés et mesurer l'atteinte de leurs objectifs assignés, ainsi que leurs bénéfices environnementaux ou sociaux.

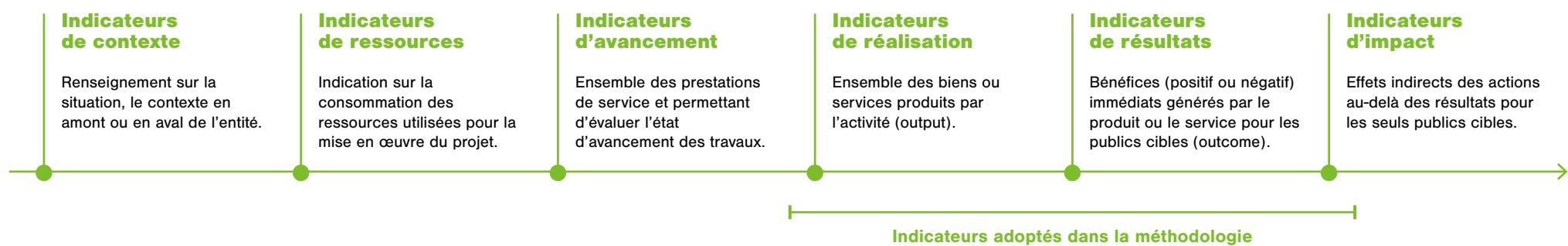
Notons que dans le cadre des émissions uniquement à caractère social (tel que dans ce rapport), les indicateurs d'impact sont rarement disponibles. Dans cette situation, seuls les indicateurs de réalisation et de résultat sont utilisés, pour rendre compte des retombées des projets et programmes financés.

**Deux points d'attention** sont à relever concernant les données disponibles :

▶ La majorité des données qui permettent d'évaluer les projets au travers des indicateurs d'analyse d'impact sont récoltées ex-post. En effet, les montants éligibles sont liés à des dispositifs publics dont les budgets sont approuvés et vo-

tés annuellement par la Wallonie. Ayant besoin de recréer les données des projets sur le terrain durant l'année en cours, le traitement/ la compilation des données et l'évaluation ne peut donc se faire qu'à posteriori.

▶ Certaines données ne sont pas encore disponibles et pourront l'être à l'avenir. Dans ce cas, elles seront présentées dans les futurs rapports d'impact. Par ailleurs, davantage de données peuvent également figurer parallèlement dans les rapports d'activité des entités responsables ou dans le [Bilan des Progrès](#).



## 6.2 Tableau d'analyse d'indicateurs de suivi des projets



Dans le **tableau d'analyse des indicateurs de l'obligation sociale**, seuls les indicateurs de 2023 sont présentés, puisque les dépenses sélectionnées ont été en grande majorité liquidées courant 2023. Chaque projet présenté plus haut se retrouve dans le tableau, suivi de ses indicateurs.

DESCRIPTION DE LA DEPENSE	Entité responsable		Analyse d'impact			
			Indicateurs de réalisation		Indicateurs de résultat	
	SPW	Entité autonome	Indicateur(s)	Données 2023	Indicateur(s)	Données 2023
<b>ÉDUCATION &amp; PROMOTION DE L'EMPLOI</b>						
<b>Education</b>						
1 <a href="#">Programme CISP</a>	SPW EER	FOREM	Nombre de services agréés Nombre d'heures agréées	151 5.686.237	Nombre de stagiaires	14.352
2 <a href="#">Programme CDC</a>	SPW EER	FOREM	Nombre de centres de compétence Nombre d'heures de formation	22 3.362.830	Nombre de bénéficiaires	17.640
3 <a href="#">Programme de Chèques Formation</a>	SPW EER	FOREM	Nombre de centres de formation Nombre de chèques formation émis	286 513.930	Nombre d'entreprises bénéficiaires Nombre de travailleurs bénéficiaires	9.956 27.279
4 <a href="#">Programme Titres-services (Fonds de formation)</a>	SPW EER	FOREM	Nombre d'heures de formation	62.066	Nombre de participants	16.534
5 <a href="#">Métiers en pénurie - primes aux stagiaires en formation</a>	SPW EER	FOREM	Nombre de primes délivrées	3.819	Nombre de bénéficiaires	8.381
<b>Promotion de l'emploi</b>						
6 <a href="#">Programme SESAM</a>	SPW EER	FOREM	Nombre d'employeurs bénéficiaires	10.576	Nombre de bénéficiaires	20.249
7 <a href="#">Programme Titres-services</a>	SPW EER	FOREM	Nombre de TS émis	31.248.852	Nombre de travailleurs actifs	46.413
8 <a href="#">Mesure Tremplin 24 mois +</a>	SPW EER	FOREM	Nombre d'ETP octroyés	972	Nombre d'ETP engagés	849
9 <a href="#">MIRE - Mise en œuvre d'actions d'insertion / d'accompagnement vers et dans l'emploi</a>	SPW EER	FOREM	Nombre de missions régionales pour l'emploi	11	Nombre de bénéficiaires	5.380
10 <a href="#">Cellule de reconversion - réinsertion &amp; reconversion des travailleurs victimes d'un licenciement collectif</a>	SPW EER	FOREM	Nombre de cellules terminées	14	Nombre de bénéficiaires	800
11 <a href="#">Programme ETA</a>	SPW IAS	AVIQ	Nombre d'ETA	51	Nombre de bénéficiaires	8.268

DESCRIPTION DE LA DEPENSE	Entité responsable	Analyse d'impact				
		Indicateurs de réalisation		Indicateurs de résultat		
		SPW	Entité autonome	Indicateur(s)	Données 2023	Indicateur(s)
<b>INTEGRATION SOCIO-ÉCONOMIQUE &amp; AUTONOMISATION</b>						
12 <a href="#">Aide aux familles et aux ainés (SAFA)</a>	SPW IAS	AVIQ	Nombre de services agréés	88	Nombre de bénéficiaires	58.609
13 <a href="#">Allocations aux familles vulnérables en risque de pauvreté</a>	SPW IAS	AVIQ	Nombre de caisses d'allocations familiales	5	Nombre d'enfants bénéficiant d'une allocation majorée	24.994
14 <a href="#">Accompagnement des publics les plus fragilisés</a>	SPW EER	FOREM	Nombre d'opérateurs	29	Nombre de places	1.179
<b>ACCÈS AU LOGEMENT</b>						
<b>Aide à l'accès au logement pour les publics cibles</b>						
15 <a href="#">Services résidentiels et d'accueil de jour pour ainés et personnes en situation de handicap</a>	SPW IAS	AVIQ	Nombre de services agréés	401	Nombre de bénéficiaires	4.605
16 <a href="#">Services d'aide en milieu de vie</a>	SPW IAS	AVIQ	Nombre de services agréés	145	Nombre de bénéficiaires	10.266
17 <a href="#">Plan EricH</a>	SPW IAS	AVIQ	Nombre de services agréés	52	Nombre de bénéficiaires	2.631
18 <a href="#">Soutien aux institutions d'hébergement des ainés</a>	SPW IAS	AVIQ	Nombre de services agréés	535	Nombre de places	51.836
19 <a href="#">Plan Papy-Boom</a>	SPW IAS	AVIQ	Nombre de maisons de repos agréées	55	Nombre de places disponibles	6.088
<b>ACCÈS AUX INFRASTRUCTURES DE BASE &amp; AUX SERVICES ESSENTIELS</b>						
<b>Accès aux services essentiels - santé</b>						
20 <a href="#">Premières lignes de soins - maisons médicales (ASI)</a>	SPW IAS	AVIQ	Nombre de services agréés	103	Nombre de bénéficiaires	282.731
20bis <a href="#">Premières lignes de soins - Impulseo</a>	SPW IAS	AVIQ			Nombre de médecins bénéficiaires	1.380
21 <a href="#">Prévention et Protection de la Santé</a>	SPW IAS	AVIQ	Nombre d'Opérateurs de Promotion de la Santé	75	Nombre de bénéficiaires des OPS	65.778
22 <a href="#">Infrastructures hospitalières et appareillages médicotechniques lourds</a>	SPW IAS	AVIQ	Nombre de services	56	Nombre de lits agréés dans les hôpitaux	18.794

## 7. Annexes



## 7.1 Tableau complet « Allocation »

DESCRIPTION DE LA DEPENSE	Entité responsable		Allocation des fonds		
	SPW	Entité autonome	Sélectionné 2023 (€ millions)	Sélectionné 2024 (€ millions)	Total Sélectionné (€ millions)
<b>ÉDUCATION &amp; PROMOTION DE L'EMPLOI</b>				<b>480,09</b>	<b>56,65</b>
<b>Education</b>				<b>160,88</b>	<b>16,33</b>
1 <a href="#">Programme CISP</a>	SPW EER	FOREM	105,64	10,80	116,44
2 <a href="#">Programme CDC</a>	SPW EER	FOREM	42,28	4,23	46,51
3 <a href="#">Programme de Chèques Formation</a>	SPW EER	FOREM	7,55	0,75	8,30
4 <a href="#">Programme Titres-services (Fonds de Formation)</a>	SPW EER	FOREM	2,46	0,25	2,71
5 <a href="#">Métiers en pénurie - primes aux stagiaires en formation</a>	SPW EER	FOREM	2,95	0,30	3,25
<b>Promotion de l'emploi</b>				<b>308,37</b>	<b>51,16</b>
6 <a href="#">Programme SESAM</a>	SPW EER	FOREM	99,17	18,32	117,49
7 <a href="#">Programme Titres Services</a>	SPW EER	FOREM	46,54	4,65	51,19
8 <a href="#">Mesure Tremplin 24 mois+</a>	SPW EER	FOREM	6,36	10,17	16,53
9 <a href="#">Programme MIRE</a>	SPW EER	FOREM	3,49	0,83	4,32
10 <a href="#">Cellule de reconversion - réinsertion &amp; reconversion des travailleurs victimes d'un licenciement collectif</a>	SPW EER	FOREM	3,50	2,26	5,76
11 <a href="#">Programme ETA</a>	SPW IAS	AVIQ	149,31	14,93	164,24
<b>INTÉGRATION SOCIO-ÉCONOMIQUE &amp; AUTONOMISATION</b>				<b>946,14</b>	<b>96,65</b>
12 <a href="#">Aide aux familles et aux ainés (SAFA)</a>	SPW IAS	AVIQ	273,75	27,38	301,13
13 <a href="#">Allocations aux familles vulnérables en risque de pauvreté</a>	SPW IAS	AVIQ	669,44	68,98	738,41
14 <a href="#">Accompagnement des publics les plus fragilisés</a>	SPW EER	FOREM	2,95	0,30	3,25
<b>ACCÈS AU LOGEMENT</b>				<b>750,44</b>	<b>75,05</b>
<b>Aide à l'accès au logement pour les publics cibles</b>				<b>750,44</b>	<b>75,05</b>
15 <a href="#">Services résidentiels et d'accueil de jour pour ainés et personnes en situation de handicap</a>	SPW IAS	AVIQ	354,39	35,44	389,83
16 <a href="#">Services d'aide en milieu de vie</a>	SPW IAS	AVIQ	39,62	3,96	43,58
17 <a href="#">Plan Erich</a>	SPW IAS	AVIQ	3,00	0,30	3,30
18 <a href="#">Soutien aux institutions d'hébergement des ainés</a>	SPW IAS	AVIQ	339,88	33,99	373,87
19 <a href="#">Plan Papy-Boom</a>	SPW IAS	AVIQ	13,55	1,36	14,91
<b>ACCÈS AUX INFRASTRUCTURES DE BASE &amp; AUX SERVICES ESSENTIELS</b>				<b>131,82</b>	<b>13,18</b>
<b>Accès aux services essentiels - santé</b>				<b>131,82</b>	<b>13,18</b>
20 et 20 bis <a href="#">Premières lignes de soins (maisons médicales et Impulseo)</a>	SPW IAS	AVIQ	19,22	1,92	21,14
21 <a href="#">Prévention et Protection de la Santé</a>	SPW IAS	AVIQ	18,16	1,82	19,98
22 <a href="#">Infrastructures hospitalières et appareillages médicotechniques lourds</a>	SPW IAS	AVIQ	94,44	9,44	103,88
<b>TOTAL</b>			<b>2.308,48 €</b>	<b>241,53 €</b>	<b>2.550,00 €</b>

## 7.2 Bibliographie



- ▶ AVIQ. (s.d.). *Missions, visions et compétences de l'AVIQ.* : <https://www.aviq.be/fr/missions-vision-et-competences>
- ▶ Commission européenne. (2022, janvier 13). *Taxonomie verte : mode d'emploi !* Récupéré sur france.representation.ec.europa.eu: [https://france.representation.ec.europa.eu/informations/taxonomie-verte-mode-demploi-2022-01-13\\_fr](https://france.representation.ec.europa.eu/informations/taxonomie-verte-mode-demploi-2022-01-13_fr)
- ▶ Ghesquière, F. (2024). *Inégalités sociales : Regards statistiques n°13.* Récupéré sur <https://www.iwebs.be/wp-content/uploads/2024/09/RS13.pdf>
- ▶ Institut Solidaris. (2024). *Enquête solidaris : Renoncement aux soins pour des raisons financières.* Récupéré sur [https://www.institut-solidaris.be/wp-content/uploads/2024/03/Enquete\\_ReportDeSoins\\_2024\\_VF.pdf](https://www.institut-solidaris.be/wp-content/uploads/2024/03/Enquete_ReportDeSoins_2024_VF.pdf)
- ▶ IWEPS. (2025, 01). *Tableau de bord de la mobilité.* Récupéré sur iwebs.be: <https://www.iwebs.be/projet/tableau-de-bord-de-mobilite/>
- ▶ IWEPS. (2025, 09 01). *Taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale – EU2030.* Récupéré sur iwebs.be: <https://www.iwebs.be/indicateur-statistique/taux-de-risque-de-pauvrete-exclusion-sociale/>
- ▶ IWEPS. (s.d.). *Où en est la Wallonie par rapport aux objectifs de développement durable ?* Récupéré sur indicateursodd.iwebs.be: <https://indicateursodd.iwebs.be/odd-accueil.php>
- ▶ La Wallonie . (2022, 09 28). *Troisième stratégie wallonne de développement durable.* Récupéré sur Wallonie.be: <https://www.wallonie.be/fr/publications/troisieme-strategie-wallonne-de-developpement-durable>
- ▶ La Wallonie. (2021). *Cadre de référence des obligations vertes sociales et durables.* Récupéré sur <https://wfe.wallonie.be/fr/wp-content/uploads/2024/05/20210701-framework -francais.pdf>
- ▶ La Wallonie. (2021). *Plan wallon de sortie de la pauvreté.* Récupéré sur [https://www.wallonie.be/sites/default/files/2021-11/plan\\_wallon\\_de\\_sortie\\_de\\_la\\_pauvrete.pdf](https://www.wallonie.be/sites/default/files/2021-11/plan_wallon_de_sortie_de_la_pauvrete.pdf)
- ▶ La Wallonie. (s.d.). *Registre des Contacts et Moyens (CoMoWAL).* Récupéré sur cortex.wallonie.be: <https://cortex.wallonie.be/home/nos-outils/edit-registre-des-contacts-et-moyens-comowal.html>
- ▶ Le Forem . (s.d.). *Partenariats du Forem.* Récupéré sur leforem.be: <https://www.leforem.be/a-propos/partenariats-du-forem.html>
- ▶ Le Forem. (2024). *Rapport annuel 2023.* Récupéré sur <https://www.leforem.be/documents/a-propos-du-forem/rapport-activite.pdf>
- ▶ Le Forem. (s.d.). *Découvrir les métiers en pénurie .* Récupéré sur leforem.be: <https://www.leforem.be/citoyens/metiers-penurie.html>
- ▶ Le Forem. (s.d.). *Passeport Drive.* Récupéré sur leforem.be: <https://www.leforem.be/a-propos/projets-passeport-drive.html>
- ▶ Le Forem. (s.d.). *Projets spécifiques.* Récupéré sur leforem.be: <https://www.leforem.be/a-propos/projets-spécifiques.html>
- ▶ Le Forem. (s.d.). *Vision, missions et valeurs du Forem.* Récupéré sur leforem.be: <https://www.leforem.be/a-propos/vision-missions-valeurs-forem.html>
- ▶ Le mouvement reformateur et les engagés. (2024). *Déclaration de politique régionale wallonne (2024-2029) - Avoir le courage de changer pour que l'avenir s'éclaire.* Récupéré sur <https://www.wallonie.be/sites/default/files/2024-07/DPR2024-2029.pdf>
- ▶ Les Nations Unies. (s.d.). *17 objectifs pour sauver le monde.* Récupéré sur un.org: <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>
- ▶ L'institut fédéral pour le Développement Durable. (s.d.). *Les Objectifs de développement durable (ODD ou SDGs).* Récupéré sur developpementdurable.be: <https://developpementdurable.be/sdgs>
- ▶ Nations unies. (s.d.). *Grandes conférences et rapports.* Récupéré sur Documents de l'ONU : Environnement: <https://research.un.org/fr/docs/environment/conferences>
- ▶ Parlement européen. (s.d.). *Taxonomie : des investissements «verts» pour stimuler la finance durable.* Récupéré sur europa.eu: <https://www.europarl.europa.eu/topics/fr/article/20200604STO80509/taxonomie-des-investissements-verts-pour-stimuler-la-finance-durable>

- ▶ Service Public de Wallonie . (2013, 12 01). *Première stratégie wallonne de développement durable*. Récupéré sur ediwall.wallonie.be: [https://ediwall.wallonie.be/premiere-strategie-wallonne-de-developpement-durable-2013-105990?sku=105990\\_0](https://ediwall.wallonie.be/premiere-strategie-wallonne-de-developpement-durable-2013-105990?sku=105990_0)
- ▶ Service Public de Wallonie. (2023, 09 14). *Rapport de responsabilité sociétale. 1<sup>er</sup> janvier 2020 > 31 décembre 2022 (version intégrale)* [2023]. Récupéré sur ediwall.wallonie.be: [https://ediwall.wallonie.be/rapport-de-responsabilite-societale-1er-janvier-2020-31-decembre-2022-version-integrale-2023-122293?sku=122293\\_0](https://ediwall.wallonie.be/rapport-de-responsabilite-societale-1er-janvier-2020-31-decembre-2022-version-integrale-2023-122293?sku=122293_0)
- ▶ Service Public de Wallonie. (2023). *Rapport de responsabilité sociétale. Les engagements du SPW. 1<sup>er</sup> janvier 2020 > 31 décembre 2022 (version résumée)*. Récupéré sur ediwall.wallonie.be: [https://ediwall.wallonie.be/rapport-de-responsabilite-societale-les-engagements-du-spw-1er-janvier-2020-31-decembre-2022-version-resumee-2023-122319?sku=122319\\_0](https://ediwall.wallonie.be/rapport-de-responsabilite-societale-les-engagements-du-spw-1er-janvier-2020-31-decembre-2022-version-resumee-2023-122319?sku=122319_0)
- ▶ Service public de Wallonie . (2024). *La responsabilité sociétale en Wallonie*. Récupéré sur spw.wallonie.be: <https://spw.wallonie.be/la-responsabilite-societale-en-wallonie>
- ▶ Service Public de Wallonie . (2024). *Rapport de mise en œuvre de la 3<sup>e</sup> stratégie wallonne de développement durable*.
- ▶ Service Public de Wallonie. (2022, 09 22). *Troisième stratégie wallonne de développement*

*durable. Ensemble vers les Objectifs de développement durable !* [2022]. Récupéré sur ediwall.wallonie.be: [https://ediwall.wallonie.be/troisieme-strategie-wallonne-de-developpement-durable-ensemble-vers-les-objectifs-de-developpement-durable-2022-106167?sku=106167\\_0](https://ediwall.wallonie.be/troisieme-strategie-wallonne-de-developpement-durable-ensemble-vers-les-objectifs-de-developpement-durable-2022-106167?sku=106167_0)

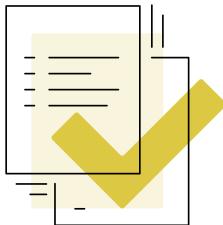
- ▶ Service Public de Wallonie. (2023). *Où en est la Wallonie par rapport aux objectifs de développement durable ? Bilan des progrès. Édition 2023*. Récupéré sur ediwall.wallonie.be: [https://ediwall.wallonie.be/ou-en-est-la-wallonie-par-rapport-aux-objectifs-de-developpement-durable-bilan-des-progres-edition-2023-2023-122417?sku=122417\\_0](https://ediwall.wallonie.be/ou-en-est-la-wallonie-par-rapport-aux-objectifs-de-developpement-durable-bilan-des-progres-edition-2023-2023-122417?sku=122417_0)
- ▶ Service Public de Wallonie Secrétariat Général Cellule des stratégies transversales. (2022). *Le Plan de Relance de la Wallonie*. Namur. Récupéré sur [https://www.wallonie.be/sites/default/files/Plan%20de%20Relance\\_Rapport%20annuel%202022\\_Texte%20int%C3%A9gral\\_Avril%202023.pdf](https://www.wallonie.be/sites/default/files/Plan%20de%20Relance_Rapport%20annuel%202022_Texte%20int%C3%A9gral_Avril%202023.pdf)
- ▶ The European commission. (s.d.). *The European green bond standard – Supporting the transition*. Récupéré sur finance.ec.europa.eu: [https://finance.ec.europa.eu/sustainable-finance/tools-and-standards/european-green-bond-standard-supporting-transition\\_en](https://finance.ec.europa.eu/sustainable-finance/tools-and-standards/european-green-bond-standard-supporting-transition_en)
- ▶ United Nations. (s.d.). *Transforming our world: the 2030 Agenda for Sustainable Development*. Récupéré sur Sustainable Development Goals :

<https://sdgs.un.org/2030agenda>

- ▶ Wallex. (2013, 06 27). *Décret relatif à la stratégie wallonne de développement durable pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution «et des thématiques de transition en émanant»*. Récupéré sur wallex.wallonie.be: <https://wallex.wallonie.be/eli/loi-decret/2019/05/02/2019203471/2019/08/05>

- ▶ Wallex. (2019, 05 02). *Décret modifiant le décret du 27 juin 2013 relatif à la stratégie wallonne de développement durable et le décret du 6 novembre 2008 portant rationalisation de la fonction consultative*. Récupéré sur wallex.wallonie.be: <https://wallex.wallonie.be/eli/loi-decret/2013/06/27/2013203949/2019/07/09>
- ▶ Wallonie infrastructures. (s.d.). *Portail infrastructures*. Récupéré sur infrastructures.wallonie.be/citoyens.html

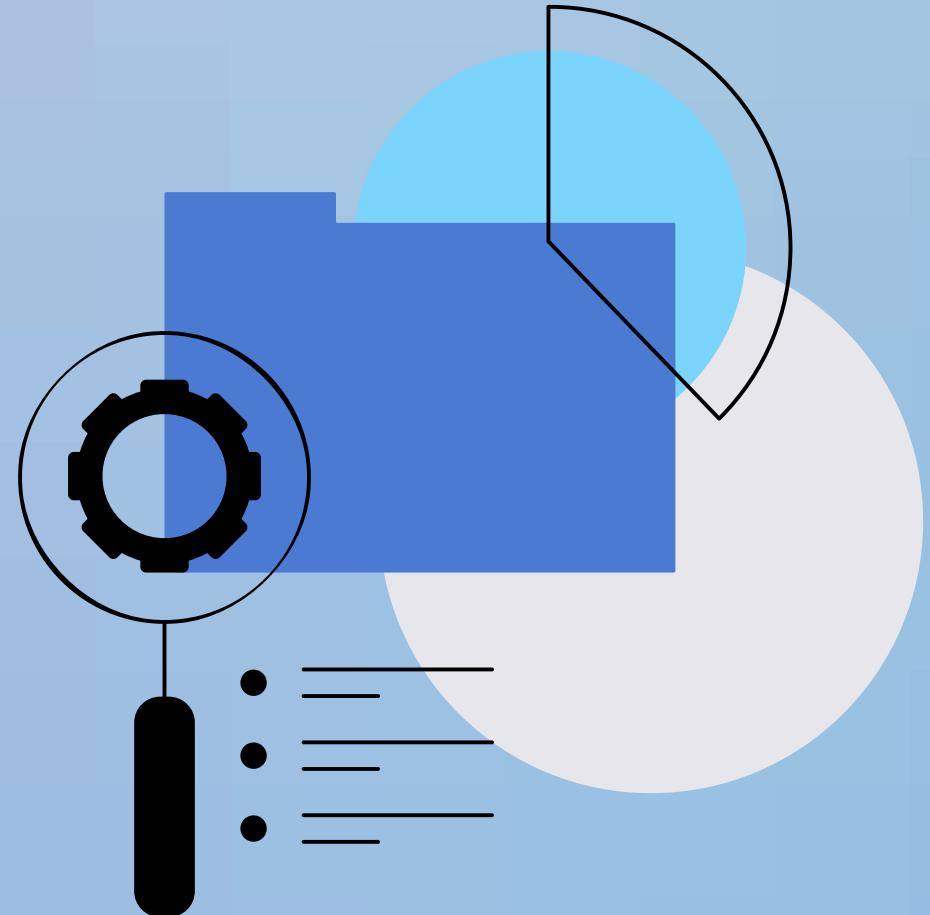
## 7.3 Lexique



**ASI** : Premières lignes de soins : maisons médicales  
**AVIQ** : Agence wallonne pour une vie de qualité  
**CDC** : Centres de compétence  
**CEPS** : Centres d'Expertise de Promotion de la Santé  
**CISP** : Centre d'insertion socio-professionnelle  
**CLPS** : Centres Locaux de Promotion de la Santé  
**COD** : Comité Obligataire Durable  
**CoMoWA** : Registre des Contacts et Moyens  
**CORTEX** : Centre de Coordination des Risques et de la Transmission de l'Expertise  
**CSJ** : Centres de soins de jours  
**DDD** : Direction du Développement durable  
**ERICh** : Ensemble Rénovons les Institutions pour Citoyens handicapés  
**ETA** : entreprises de travail adapté  
**GBP** : Green Bond Principles  
**ICEDD** : Institut de Conseil et d'Etudes en Développement Durable  
**ICMA** : International Capital Market Association  
**IWEPS** : Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique  
**Mires/ MIRE** : Les Missions Régionales pour l'Emploi  
**MR** : Maisons de repos  
**MRS** : Maisons de repos et de soins  
**ODD** : Objectifs de Développement Durable  
**ONU** : Organisation des Nations unies  
**OPS** : Opérateurs en Promotion de la Santé  
**PWDD** : Partenariat wallon pour le développement durable  
**PME** : Petite ou Moyenne Entreprise  
**RSO** : Responsabilité Sociétale des Organisations  
**RSQ** : Responsabilité sociétale des organisations  
**SAFA** : Services d'Aide aux Familles et aux Aînés  
**SBG** : Sustainability Bond Guideline (Principes appliqués aux obligations sociales)

**SBP** : Social Bond Principles (directives relatives aux obligations durables)  
**SGO** : Structure de Gestion Opérationnelle  
**SPO** : Second Party Opinion  
**SPW** : Service Public de Wallonie  
**SWDD** : Stratégie Wallonne de Développement Durable  
**UAP** : Unités d'administration publique  
**WFE** : Wallonie Finances Expertises

# 8. Rapport d'assurance limité





## Rapport d'assurance limitée indépendante sur l'utilisation des fonds

À l'attention du Comité des obligations durables de la Région wallonne concernant le rapport d'allocation budgétaire

### Introduction

Nous avons été mandatés par la Région wallonne (ci-après dénommée « la Région ») pour réaliser une mission d'assurance limitée sur la conformité de l'utilisation du produit de l'émission d'obligations sociales 2024 (ci-après dénommée « l'objet de la mission ») avec le cadre des obligations vertes, sociales et durables de la Région wallonne (ci-après dénommé « les Critères »).

Le présent rapport décrit le périmètre de la vérification, la méthodologie, les responsabilités et la conclusion de notre mission d'assurance limitée.

La Région a émis une obligation sociale en 2024 afin de financer des projets contribuant à ses objectifs de développement durable, en mettant l'accent sur : la promotion de l'éducation et de l'emploi, le progrès socio-économique et l'autonomisation, le logement abordable et l'accès aux infrastructures de base et aux services essentiels. Le produit de ces obligations est destiné à soutenir des initiatives qui s'inscrivent dans le cadre de l'engagement de la Région en faveur de l'inclusion sociale et du développement durable.

### Périmètre de la vérification

Le périmètre de cette mission d'assurance limitée couvre l'utilisation des fonds issus de l'émission de l'obligation sociale 2024, comme décrit dans le Tableau 7.1 des annexes du Rapport d'allocation budgétaire relatif à l'émission de l'obligation sociale 2024. Notre revue se limite à évaluer si l'allocation de ces fonds est conforme aux critères d'éligibilité définis dans le [Cadre des obligations vertes, sociales et durables de la Région](#)

wallonne, lequel est fondé sur les Principes des obligations sociales établis par l'International Capital Market Association (ICMA).

### Responsabilités de la Région wallonne

La Région est responsable de la préparation du Rapport d'allocation budgétaire relatif à l'émission de l'obligation sociale 2024, y compris de l'Utilisation des fonds qui y est présentée, conformément aux Critères.

Cette responsabilité inclut la conception, la mise en œuvre et le maintien de contrôles internes destinés à garantir que les rapports et l'Utilisation des fonds sont exempts d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraude ou d'erreur. Elle englobe également l'élaboration des critères, le choix et l'application des politiques, la formulation de jugements et d'estimations raisonnables ainsi que la tenue de registres adéquats relatifs aux rapports et à l'Utilisation des fonds.

### Nos responsabilités

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion indépendante sur les informations relatives à l'objet de notre mission, sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus.

### Méthodologie

Notre mission d'assurance limitée a été menée selon une approche structurée et indépendante, conçue pour évaluer la conformité de l'utilisation des fonds avec les critères. Cette approche s'appuyait sur les



SLO SRL  
66 Avenue Coghen  
1180, UCCLE

BE 1010.978.738



lignes directrices relatives aux examens externes des obligations vertes, sociales, durables, et liées au développement durable (Juin 2022).

Nous avons effectué des procédures analytiques et interrogé la direction et les parties prenantes concernées. Nous avons également examiné les pièces justificatives, telles que les contrats, les factures et les rapports d'avancement, afin de vérifier que les fonds alloués étaient correctement enregistrés et conformes aux projets sociaux prévus.

Nos procédures comprenaient une évaluation de la conformité aux critères d'éligibilité des dépenses, ainsi qu'une évaluation des risques associés au processus d'allocation et à la fiabilité des documents.

Nos conclusions sont fondées sur les preuves recueillies dans le cadre de ces procédures, garantissant que l'utilisation des fonds est conforme aux critères.

#### Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus, rien n'a attiré notre attention qui nous laisse penser que l'objet du rapport d'affectation budgétaire n'a pas été préparé, à tous égards significatifs, conformément aux critères.

#### Autre sujet - restriction d'utilisation et de diffusion de notre rapport

Notre rapport est destiné exclusivement à l'usage de la Région, à qui il est adressé, dans le cadre de son rapport, et ne doit être utilisé à aucune autre fin. Nous n'acceptons ni n'assumons aucune responsabilité ni obligation de diligence envers toute autre partie à qui ce rapport pourrait être montré ou qui pourrait en prendre connaissance.

Etterbeek, 02 décembre 2025

SLO

Représenté par

Juliette Carval



**SLO SRL**  
66 Avenue Coghen  
1180, UCCLE

BE 1010.978.738

**TEXTES**

**Wallonie Finances Expertises**  
**SPW Secrétariat général – Direction du Développement durable**

**CONCEPTION ET RÉALISATION GRAPHIQUE**  
[polygraph.be](http://polygraph.be)

**CONTACTS POUR EN SAVOIR PLUS**

**Wallonie Finances Expertises**  
Cap Sud, Boulevard Ernest Mélot 42 - boite 6  
5000 Namur  
[financement@wfe.wallonie.be](mailto:financement@wfe.wallonie.be)

**Direction du Développement durable**  
Boulevard Ernest Mélot, 50  
5100 Namur  
[developpement.durable@spw.wallonie.be](mailto:developpement.durable@spw.wallonie.be)

**ÉDITEUR RESPONSABLE**

**Stéphane Guisse, Secrétaire général du SPW**  
**Michaël Van den Kerkhove, Coordinateur général de WFE**

ISSN 3118-3735 (N)  
© Droits de traduction et de reproduction réservés pour tous pays.  
Toute reproduction, même partielle du texte ou de l'iconographie  
de cet ouvrage est soumise à l'autorisation écrite de l'éditeur.